

John Horne, Alan Kramer, 1914 : les atrocités allemandes,
traduit de l'anglais par Hervé-Marie Benoît, Paris,
Tallandier, 2005, 640 p.

François Cochet

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2006/3 n° 639 , PAGES 719U À 768U

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130556060

DOI 10.3917/rhis.063.0719u

Date de mise en ligne : 01/01/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2006-3-page-719u?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Pierre Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Genève, Droz, 2004, xii + 634 p.

Malgré « un sujet un peu austère » de l'avis même de son auteur, ce gros ouvrage met brillamment en lumière une procédure jusqu'ici méconnue ou qui, du moins, n'avait suscité que peu d'intérêt : le contrôle des magistrats, impliquant non seulement la reddition des comptes mais aussi les procédures qui permettaient au citoyen de poursuivre et sanctionner un magistrat en cours de charge (la *dokimasia* n'est, en revanche, pas abordée). Les limites chronologiques annoncées (IV^e-I^{er} siècle av. J.-C.) ne s'appliquent qu'à Athènes : pour les autres cités, P. F. ne s'interdit pas de remonter plus haut ou de proposer quelques aperçus sur l'époque impériale (notamment à propos des logistes p. 98-101, des *eklogistai* p. 225-230, ou du contrôle des magistrats p. 519-524). Aucune limite géographique n'est imposée à l'étude, et Athènes, malgré la richesse écrasante de ses sources, se voit tenue au même rang que les autres cités. L'analyse est fondée sur les sources littéraires, numismatiques et surtout épigraphiques, faisant appel à plusieurs centaines d'inscriptions : décrets honorifiques, règlements de fondation, traités internationaux, baux, décrets et lois (les comptes, qui mériteraient une étude à part entière, ont été peu utilisés). Cette abondance explique l'absence de catalogue, compensée par un inventaire détaillé des sources au début de chaque chapitre et de nombreuses citations au fil de l'analyse (texte grec ou traduction) ou dans les notes (texte grec et traduction).

L'introduction générale (p. 1-12) pose le cadre de l'étude et rappelle l'historiographie de la question. Dans les prolégomènes (p. 13-74), P. F. montre que l'importance du contrôle des magistrats dans la stabilité des institutions des cités (notamment démocratiques) était déjà perçue par les Anciens : Hérodote (livre III, débat des conjurés perses), Platon (*Protagoras*, *Politique*, *Lois*) et surtout Aristote (*Poli-*

tique). Puis, il fait un bilan utile sur les principaux termes du contrôle des magistrats et de la reddition des comptes d'après les sources littéraires et épigraphiques.

La première partie (p. 75-250) propose un inventaire des sources sur les magistrats contrôleurs, répartis en sept dossiers plus ou moins bien documentés : les logistes, généralement impliqués dans le contrôle des comptes (p. 77-101) ; les *euthynoi*, en charge de tout ou partie du contrôle des magistrats en fin de mandat (p. 103-116) ; les *exétastai*, magistrats contrôleurs dont les fonctions apparaissent très variées (p. 117-167) ; les *katoptai*, chargés du contrôle de leurs collègues et de la reddition des comptes en Béotie à l'époque hellénistique (p. 169-180) ; les *mastroi* (p. 181-192), les *apologoi* (p. 193-201), les *eklogistai* (p. 203-232) et les autres magistrats contrôleurs (p. 233-245), dont les fonctions sont plus difficiles à déterminer. Malgré la diversité des institutions selon les cités, l'existence de particularités régionales et la singularité d'Athènes, un certain nombre de points communs apparaissent : ces magistrats forment toujours un collège solidaire, ne gèrent pas de fonds et surveillent tout au long de l'année les magistrats civils, religieux, et les commissions.

La deuxième partie (p. 251-323) étudie le contrôle des magistrats en cours de charge en deux volets. Tout d'abord (p. 253-304), l'action des magistrats contrôleurs, qui ne se limite pas au contrôle des opérations financières (dépenses, recettes, comptes) en cours de charge mais vise aussi la prise de décision (surveillance des délibérations, application des décrets...) et peut s'accompagner de sanctions (amendes, poursuites judiciaires). Ensuite (p. 305-319), le rôle des citoyens dans le contrôle des magistrats (surveillance des opérations financières par le Conseil ou l'Assemblée, devant lesquels des particuliers peuvent également engager des poursuites judiciaires contre leurs magistrats).

La troisième partie (p. 325-440) s'intéresse au contrôle des magistrats en fin de charge. Le cas d'Athènes, particulièrement bien documenté et original, est étudié en premier lieu (p. 331-362) : tous les titulaires d'une charge publique (y compris dans les tribus, les dèmes, les clérouquies et la colonie athénienne de Délos) se soumettaient à la reddition de comptes, passant successivement devant les logistes, les archives publiques et un tribunal, dans des délais que les décrets hellénistiques permettent parfois de préciser. En dehors d'Athènes (p. 363-404), l'existence de la reddition de comptes, rarement attestée de façon directe, peut être présumée grâce aux décrets témoignant de délais entre le moment où un magistrat entrait en charge et celui où il était honoré pour l'exercice de cette charge : P. F. conclut à une reddition de comptes universelle en dressant région par région un inventaire des cités concernées et en proposant un bilan sur les magistrats qui y étaient soumis. Enfin, il étudie les procédures de la reddition de comptes (p. 405-437), d'abord du point de vue du magistrat contrôlé (moment, contenu, contraintes de la reddition de comptes et risques encourus), puis du point de vue de la cité (rôle et pouvoir de sanction des magistrats contrôleurs), avant de s'intéresser au rôle du Conseil, de l'Assemblée et des tribunaux dans le contrôle des magistrats en fin de charge. Il apparaît que ce contrôle ne revêt pas seulement un aspect financier (la reddition de comptes proprement dite) mais également moral (des fautes d'une autre nature pouvant donner lieu à des poursuites judiciaires).

La quatrième partie (p. 441-528) tente, malgré les difficultés que posent la datation des inscriptions et leur inégale distribution géographique, de déceler continuités et ruptures dans le contrôle des magistrats du IV^e au I^{er} siècle. P. F. constate en premier lieu la permanence de ce contrôle (p. 443-452) qui naît et se développe à l'époque classique, devient universel à la haute époque hellénistique et, en dépit de la raréfaction des témoignages, se maintient probablement à la

basse époque hellénistique. Il pose ensuite la question délicate de l'affaiblissement de la reddition de comptes à Athènes à la fin du II^e siècle (p. 453-463) : dans le fameux décret pour le cosmète Timon (*IG*, II², 1028), la disparition de cette procédure tient sans doute au fait que la charge de cosmète s'apparente désormais à une liturgie et, si un allègement du contrôle des magistrats est probablement intervenu à cette époque, P. F. refuse de conclure à sa suppression. Le chapitre suivant est consacré au contrôle des magistrats en Béotie à la basse époque hellénistique, dans le nouveau *koinon* après 140 et dans les cités (p. 465-508) : P. F. démontre notamment que, malgré la disparition des *katoptai* chargés du contrôle des magistrats fédéraux, la tradition de la reddition de comptes semble s'être perpétuée à l'initiative des magistrats eux-mêmes. Sont enfin analysés quelques cas particuliers qui pourraient témoigner d'une évolution dans les procédures (p. 509-525) : dessaisissement des tribunaux civiques en cas de crise, magistratures non soumises à reddition de comptes, rôle croissant du Conseil et contrôle des magistrats à l'époque impériale. Au final, à partir de la basse époque hellénistique, le contrôle des magistrats semble aller en s'affaiblissant mais les sources ne permettent pas d'établir de conclusions fermes.

La conclusion générale (p. 529-540), après avoir rappelé les acquis de l'étude, souligne l'image trompeuse donnée par une documentation qui ne fait connaître que les bons magistrats, quand Polybe et Cicéron accusaient les Grecs d'être corruptibles. Mais une brève comparaison avec d'autres systèmes institutionnels (Rome, États monarchiques, communautés urbaines du Moyen Âge) permet de mesurer l'originalité des cités grecques qui sont les seules à avoir institué un contrôle aussi étroit, permanent et multiforme des magistrats.

Les annexes (p. 541-558) abordent quelques problèmes particuliers : problèmes de datation (épitaphes de Phellos/Antiphellos, inscriptions d'Érythrée, de Béotie, d'Odessos), magistrats contrôleurs et initiative des décisions à Érythrées, *I. Magnesia*, 79-80. Les addenda (p. 559-562) signalent les ouvrages parus après la remise du manuscrit en 2002 et les compléments qu'ils apportent à l'étude. Un riche index (p. 563-620 : sources littéraires et épigraphiques, index géographique, mots grecs, index général) et des cartes (p. 621-626) facilitent la consultation de l'ouvrage.

Au final, quiconque s'intéresse à la cité grecque des époques classique et hellénistique gagnera à lire cette étude riche, claire et nuancée : outre une synthèse approfondie sur le contrôle des magistrats, on y trouvera quelques nouvelles interprétations sur des passages délicats de textes bien connus, ainsi que des éclairages ponctuels sur d'autres sujets, comme le rôle des juges étrangers ou le fonctionnement de la colonie athénienne de Délos. Il ne reste plus qu'à souhaiter, comme l'A., que de nouvelles découvertes viennent bientôt combler les lacunes de la documentation et confirmer les hypothèses prudentes qu'il a avancées.

Claire HASENOHR.

Lucien Jerphagnon, *Les divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Paris, Taillandier, 2004, 585 p.

Cette seconde édition, abandonnant le titre au singulier, *Le divin César*, qui pouvait prêter à confusion (p. 16-17), pour un pluriel plus significatif, offre au lecteur une version quelque peu remaniée d'un essai à bien des égards attachant tant

il livre, en un propos qui s'adresse à la complicité de celui qui chemine en cette Antiquité que l'auteur fréquente assidûment depuis si longtemps, de son amour de la philosophie antique, de son attachement à un monde évoluant sensiblement de l'Olympe à la Cité de Dieu, mais également de ses jugements sévères à l'égard de certains des maîtres de l'Empire. Même si la préface intitulée « À la recherche des temps perdus ? » (p. 13-17) annonce que la présente version est enrichie des dernières parutions, tel n'est pas l'objectif premier d'un ouvrage engagé reflétant la démarche du « philosophe » se faisant « historien » mais, comme le dit joliment l'A., laissant aux vedettes de telles étiquettes et préférant affubler ces deux identités de guillemets plus modestes (p. 23). Que l'on ne se trompe pourtant pas, cette réflexion confrontant le quotidien vécu aux destins des grands empires, la pratique de la philosophie comme art de vivre à la conduite du pouvoir, est un livre d'amateur au sens le plus noble du terme. Il est loisible de repérer les quelques manques parmi une bibliographie de toute façon sélective et parfois certes un peu trop datée (les notes sont regroupées p. 541-569), de relever ainsi des jugements somme toute rapides sur le fonctionnement institutionnel de l'Empire romain, mais là n'est pas l'essentiel. L. J., qui a le sens de la formule, nous propose une promenade dans cette Rome antique et son vaste territoire impérial, d'Auguste à Justinien, en 15 chapitres : 9 d'Auguste aux Tétrarques, 6 de Constantin à Justinien, les deux grandes parties portant les titres séduisants de « La main de l'Olympe » (p. 19-300) et du « doigt de Dieu » (p. 301-524). Le « charme discret des beaux sentiments » (chap. VI, partie I) aborde le siècle des Antonins ; « le prince qui s'était trompé d'époque » (chap. III, partie II) s'intéresse au règne de Julien. Comme on peut en juger, l'expression est souvent heureuse, sinon toujours pleinement juste, par exemple à propos du tournant tétrarchique ainsi dépeint : « L'Empire était mort avec Dioclétien et il ne le savait pas. Un autre monde déjà naissait de ses cendres » (p. 307). Mais la lecture d'un tel livre permet assurément de saisir en notre présent trop souvent désorienté l'apport essentiel d'un humanisme maîtrisé – une liste des empereurs et usurpateurs, une carte de l'Empire et un plan de Rome, des *indices* des noms anciens et modernes rendant la lecture plus aisée au non-spécialiste.

Tissant portraits d'empereurs, exposés sur les œuvres philosophiques et littéraires du temps et tableaux d'époques, l'A. s'engage sur la voie d'une analyse des discours et représentations du pouvoir, de ces idéologies que les Modernes ont souvent du mal à sortir d'une gangue par trop contemporaine. Il est vrai que le terme de « propagande » ne suffit certes pas à rendre compte du contenu de certaines pensées (p. 33, 96). On prend néanmoins plaisir à cet exposé général qui donne esprit et chair aux galeries de portraits de nos classiques, biographies de Suétone et de l'*Histoire Auguste*, traits mordants d'un Tacite et saillies des poètes des I^{ers} siècles av. et apr. n. è., même si l'on ne peut toujours accorder foi aux anecdotes de sources qui sont souvent fort peu « historiques ». Ainsi, le renouvellement de nos connaissances, fondé sur les apports de l'épigraphie ou de la papyrologie, permettrait de nuancer certaines formulations sur l'absolutisme, le centralisme ou le despotisme de certains règnes (de Domitien à Dioclétien, p. 29, 135, 203, 306). L'état de l'Empire à certaines époques peut sembler un peu stéréotypé, sinon caricaturé (n. 25, p. 556, faut-il être « dans le vent » pour rejeter l'idée de décadence ?), même si la mémoire collective est satisfaite de retrouver l'image rassurante de ces mauvais empereurs et de leur folie, Pierre Dac ou Buñuel étant appelés en renfort pour caractériser les conduites volontiers « surréalistes » d'un Caligula ! Les règnes de Domitien et Commode, l'ensemble du III^e siècle (p. 225-254) ou bien les perspectives des réformes de Dioclétien mériteraient nuances et

révisions des schémas datés d'une historiographie du siècle dernier. Mais l'apport d'un tel livre est ailleurs : de bons passages sur les réflexions à propos du monarque idéal et des nombreux discours sur la royauté, élaborés du 1^{er} siècle à Synésios de Cyrène, afin de justifier le bon prince au sein de la *respublica* ; on ne sera pas étonné de même que l'éditeur d'Augustin dans « La Pléiade » nous livre de belles pages sur l'évêque d'Hippone et la situation de l'Occident latin à la fin du IV^e siècle et au premier tiers du V^e siècle (p. 449-458, parmi les « lumières du couchant »). La contextualisation des œuvres philosophiques est essentielle à la compréhension des liens entretenus tout au long de l'Empire entre pouvoir et philosophie, empereurs et gens de lettres, quand les uns et les autres ne se confondent pas comme avec Marc Aurèle ou Julien. Elle donne ainsi matière à réunir, dans cette aventure au long cours, les contenus d'une histoire tant politique que littéraire, tentant une synthèse, toujours préservée au sein du monde anglo-saxon, de ces études « classiques » qui ont été éclatées dans notre parcours universitaire entre littéraires et historiens. Sous nos yeux, les contradictions et les rêves de l'homme romain des temps païens puis chrétiens nous apparaissent d'autant plus sensibles qu'ils éclairent souvent nos propres errances ou contradictions, le parcours de Julien est joliment comparé à cet été de la Saint-Martin : « Cela dura ce que dure un rayon de soleil à la mi-novembre » (p. 407) ; mais notre attention, quant à elle, se maintient, une fois la lecture achevée, dans la méditation des ors et crépuscules des Antiques...

Stéphane BENOIST.

John Scheid, *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2005, 348 p.

Après avoir entrepris des recherches sur le sacrifice romain dans les années 1980-1987, puis repris dans le cadre d'un séminaire commun en 1997 avec Jesper Svenbro la matière d'une étude de ces « rites sacrificiels des Romains » qui doit beaucoup à l'« École de Paris », et plus particulièrement à Jean-Pierre Vernant et Marcel Detienne qui dans leur mouvance ont regroupé des chercheurs de divers horizons, comme Charles Malamoud travaillant sur l'Inde, J. S. nous propose désormais la synthèse de ses réflexions, reprenant en les complétant des articles parus dans divers actes de colloques ou revues (chap. 2, en 1999 ; chap. 7, en 1993 et 2000 ; chap. 8, en 1984-1985, 1988 et dans un volume sous presse ; et chap. 9, en 1984 et 1988) et y ajoutant des dossiers demeurés inédits pour expliciter le sens de cette affirmation qui donne son titre à l'ensemble : « Quand faire, c'est croire. » C'est en effet à la relation étroite entre le rite et sa signification et au rapport entre célébration et interprétation qu'est consacré ce livre fondé, au travers de quatre dossiers reliés entre eux, sur les sources disponibles, comptes rendus du collègue des frères arvaux auquel l'A. a consacré une grande partie de son activité scientifique, des actes des jeux séculaires et sources littéraires délicates à commenter mais riches en contenu, comme certains passages du *De Agricultura* de Caton. Si J. S. se défend d'avoir voulu proposer un manuel sur le sacrifice, c'est bien à une étude des gestes premiers de celui-ci et de leur signification littérale qu'il s'est consacré, rappelant en introduction (p. 7-12) les enjeux historiographiques d'une telle question, démarche privilégiée en prélude à chacune des enquêtes proposées au lecteur.

La première partie de cette réflexion aborde « le sacrifice comme rite central de la religion romaine » en deux étapes (*Facere*, p. 13-83) : la première centrée sur le rite sacrificiel romain (chap. 1, p. 21-57) à partir des exemples fournis par les *vota* du 3 janvier et le culte à *dea Dia*, afin d'explicitier le modèle du sacrifice public en partant des débats qui ont agité la communauté scientifique sur le sujet depuis plus d'un siècle. La valeur du passage de la victime de la propriété des hommes à celle des dieux est fondamentale (p. 52), elle pose la question de la complémentarité des gestes et énoncés et de la conception des hiérarchies. On renverra dans ce volume à l'article de Robert Jacob pour poursuivre la réflexion concernant la notion de *sacer*. La seconde enquête, intitulée « Façons romaines de penser l'action » (chap. 2, p. 58-83), part d'un principe exposé comme suit : « extraire la théologie implicite de la pratique culturelle elle-même », l'A. se faisant antiquaire et philosophe romain pour l'occasion (p. 59). À partir du dossier fourni par les pratiques des arvaux à La Magliana, les espaces et leur hiérarchie sont abordés, tout comme les problèmes de la lustration et des processions. L'interrogation porte notamment sur le processus de transformation des groupes de divinités, la dispersion de la personnalité d'un dieu, ou sur la différenciation des figures divines (p. 81-83) ; enfin, sur le problème spécifique du culte impérial pour lequel je retiendrai volontiers une expression décalquée des formulations de l'A. concernant des « façons romaines de penser le pouvoir ». Si ces deux premiers dossiers concernent plus directement les cultes publics, on suit volontiers J. S. dans la perspective d'une signification plus large de leur contenu ; au-delà des arvaux, ces témoignages peuvent servir de modèle à l'ensemble des pratiques sacrificielles du peuple romain.

La deuxième partie (p. 85-122) prolonge la réflexion à partir d'une *uexata quaestio*, la signification du « sacrifice selon le rite grec », en interrogeant les actes des jeux séculaires (chap. 3, p. 97-110), de 17 av. n. è. comme de 204, ce qui revient à postuler la continuité des rites (p. 99), l'inventaire des différences (à propos des holocaustes, des sacrifices diurnes et du rite achéen) conduisant à définir une catégorie du romain « construit avec du grec » (p. 107). Le problème des nouveaux cultes et de leur intégration dans la cité romaine est ainsi évoqué, que ce soient les cultes grecs ou bien ceux que l'on nomme « orientaux » qui entrent dans la catégorie des *peregrina sacra*. Une leçon méthodologique de lecture des sources nous est proposée dans le chapitre suivant consacré au témoignage de Denys d'Halicarnasse (chap. 4, p. 111-122) dont l'évocation des processions et sacrifices à Rome dans ses *Antiquités romaines* fournit matière à décrypter les procédés des érudits.

C'est à une plongée dans la sphère du privé que nous convie une troisième partie (p. 123-209), la plus longue et la plus originale, exploitant les données dispersées et parcellaires sur le sacrifice domestique, abordant le problème de l'application ou non du modèle civique aux pratiques privées et de cette pétition de principe longtemps observée d'exclusion. Trois étapes scandent cette approche des pratiques privées depuis le témoignage de Caton concernant les sacrifices sur ses terres (chap. 5, p. 127-160), puis le dossier des sacrifices et banquets funéraires joliment sous-titré « Devenir autre en mangeant » (chap. 6, p. 161-188), jusqu'à l'étude de cette fête des morts, les *parentalia*, évoquée sous l'angle des honneurs rendus aux princes défunts en cette période fondatrice des pratiques regroupées sous l'expression certes contestable de « culte impérial », à une date où la divinisation des empereurs morts se limite encore à la figure césarienne puis augustéenne (chap. 7, p. 189-209). Il est très important, dans cette perspective, de replacer dans la sphère du privé ces gestes, la *domus Augusti* future *domus diuina* se constituant dans

ce cadre parallèlement aux dimensions publiques du pouvoir impérial (de même les *ludi Palatini* de janvier par exemple dans un registre festif tout différent). Ces trois dossiers permettent de multiplier les aperçus de méthode sur des documents difficiles comme le texte de Caton à propos du « banquet » de Jupiter, du sacrifice de la truie « précidanée », de la *lustratio* et des vœux pour la santé des bœufs. Une contextualisation de ces gestes rituels, en période d'une deuxième guerre punique au sort contraire (avec le recours exceptionnel au *uer sacrum*), offre aux cultes domestiques une place significative. De la même façon, la distinction nécessaire entre banquet funéraire, sacrifice de la neuvaine et fêtes périodiques des morts redonne leur sens à des gestes essentiels dans leur signification première : définir cette situation de l'entre-deux des défunts et de leur famille, aborder le problème de la réintégration et de la purification (p. 185-187). Il est important d'accorder un sens particulier aux rites funéraires dans la survivance de la personne décédée (en reliant *memoria* et *monumentum*). En ce sens, les témoignages concernant les petits-fils d'Auguste, Caius et Lucius Césars, puis ceux à propos des fils de Tibère, Germanicus et Drusus, permettent de distinguer nettement entre les *inferiae* conçues comme offrande sacrificielle (p. 195) et les honneurs qui ne relèvent plus d'une *parentatio* ne pouvant s'achever sur un banquet sacrificiel impossible (les victimes étant offertes en holocauste aux Mânes) mais rapprochant leurs récipiendaires des dieux (p. 205). Nous sommes confrontés désormais à l'invention d'un rituel à venir, d'une façon nouvelle de sacrifier les membres de la famille impériale par-delà la mort. La mention, en introduction, de la commémoration de l'anniversaire de la mort d'Anchise rapportée par Virgile (*Énéide*, V, 42-105) est éclairante pour concevoir cette réécriture du passé à l'époque augustéenne, tant des mythes que des rites de fondation et de pérennité.

C'est par l'étude des « aspects sociaux du sacrifice à Rome » que se clôt cet itinéraire (p. 211-274), deux angles d'approche étant privilégiés : d'une part, « le problème du banquet sacrificiel » en le replaçant au sein des services religieux, ce qui permet de rendre la cohérence des liens entre banquets, sacrifices et religion (chap. 8, p. 213-254) ; puis celui des « partages sacrificiels » traitant du sens premier de la participation – à savoir, faire partie d'une communauté, portion et rang social pouvant être analysés conjointement (chap. 9, p. 255-274). Dans les deux cas, la problématique du partage alimentaire permet d'évoquer la distinction entre hommes et dieux et se traduit dans le premier chapitre par l'analyse critique d'une étude de Mika Kajava (1998) portant sur la *uicercatio*. L'aspect concret de la viande sacrificielle – sa présence sur les marchés et dans les banquets privés par l'intermédiaire d'un commerce de boucherie qui est envisagé par une véritable démarche quantitative – n'est nullement négligé, tout comme les dimensions plus larges de la commensalité entre mortels et immortels. Cela conduit naturellement à revenir sur les rites funéraires. On peut prendre la mesure de la centralité des questions abordées dans le dernier chapitre par ses prolongements institutionnels : les banquets communautaires, la mention des *assidui* et des *participes* conduisent à reprendre par ce biais l'approche de la société romaine, la place centrale du sacrifice dans les échanges sociaux et dans la perception romaine de la relation aux dieux et de la conception de la cité, ce que le discours augustéen confirmerait aisément (p. 274).

On l'aura compris, par exemple en dernier lieu par ce parallèle esquissé entre partage sacrificiel et partage du butin (p. 267), la lecture proposée par J. S. de ces rites sacrificiels débouche sur une réflexion beaucoup plus vaste sur le sens de ces rites, sur le rang des dieux et des hommes au cœur d'une conception originale dans l'ordre de l'existant (rappelée en conclusion, p. 275-284), que l'on peut con-

fronter à l'évolution, en soulignant le maintien des rites au prix de nouvelles interprétations. L'expression d'une resémentation en période de crises est fort judicieuse (p. 282), tout comme l'esquisse d'une conception de la forme romaine de spiritualité fondée sur un travail constant sur les règles, y compris dans le domaine privé (p. 279). Les huit annexes (p. 285-326) et la bibliographie générale (p. 327-346) participent de cette offre de proximité avec le travail exemplaire sur les sources, même si la collection impose de séparer le plus souvent les textes en traduction et les références aux originaux entre corps du texte, notes et annexes. Dans l'ensemble, ce livre nous permet de mesurer au travers de l'usage de sa documentation le travail de l'historien de Rome, parti des rites pour déboucher sur une façon proprement romaine d'envisager la communauté des hommes et son pendant divin. Les textes sont souvent difficiles à interpréter, le temps de la réflexion est nécessaire, et le résultat obtenu prouve, s'il en était besoin, la fécondité d'une recherche prenant en compte parallèlement religions et institutions d'une cité antique, de son passé républicain à son destin impérial, souvent fondé sur une réécriture savante des origines au I^{er} siècle avant et I^{er} siècle après notre ère.

Stéphane BENOIST.

Michel Lemoine (éd.), *Notre-Dame de Paris. Un manifeste chrétien (1160-1230)*. Actes du Colloque organisé à l'Institut de France le vendredi 12 décembre 2003, Turnhout, Brepols (« Rencontres médiévales européennes », 4), 2004, 151 p.

Ce petit volume réunit un certain nombre de communications qui ont pour objet d'évoquer la vie religieuse à Paris au tournant des XII^e et XIII^e siècles, marqué à la fois par l'érection de la nouvelle cathédrale et la promotion politique et intellectuelle de la ville sous l'égide du roi, de l'évêque et des maîtres des écoles. Après un texte liminaire d'Alain Michel qui est plutôt une réflexion personnelle générale sur les rapports profonds entre liturgie, théologie et spiritualité (p. 11-25), on lira avec grand profit un long article de Jean Longère, « Maurice de Sully : l'évêque de Paris (1160-1196), le prédicateur » (p. 27-70), excellente mise au point à la fois sur la personnalité et l'œuvre de ce grand prélat, initiateur de la nouvelle cathédrale, et sur l'organisation religieuse du diocèse à cette époque. Plus brève, la communication d'Alain Erlande-Brandenburg, « Le grand dessein de Maurice de Sully » (p. 71-92), est également une judicieuse mise au point sur le projet architectural de l'évêque, qui visait non seulement à remplacer l'ancien complexe épiscopal du haut Moyen Âge par un édifice bâti dans le nouveau « style français » mais, plus largement, à remodeler toute la topographie religieuse du quartier cathédral pour l'adapter aux nouvelles exigences de la pastorale et de la liturgie. Olivier Cullin évoque ensuite ce qu'était la polyphonie alors pratiquée par les chanoines de Notre-Dame (« La musique à Notre-Dame : un manifeste artistique et son paradoxe », p. 93-105). Le volume se termine par deux textes portant sur la vie intellectuelle à l'abbaye de Saint-Victor, foyer intellectuel de premier ordre jusqu'à la fin du XII^e siècle et très proche, par de multiples liens personnels, du chapitre cathédral et de l'évêque ; Michel Lemoine donne un survol général de ce thème (« L'abbaye de Saint-Victor, reflet du renouveau spirituel », p. 107-118), tandis que Françoise Gasparri s'attache à un des derniers grands maîtres victorins dans

« Philosophie et cosmologie : Godefroid de Saint-Victor » (p. 119-144), article à dire vrai alourdi par une très longue et parfois obscure paraphrase du *Microcosmus* de Godefroid mais qui a le mérite d'attirer l'attention sur un auteur un peu négligé, qui fut l'un des ultimes représentants de l'humanisme chrétien du XII^e siècle, héritier à la fois de la spiritualité victorine et du naturalisme chartrain.

Deux index (manuscrits cités et noms de personnes) terminent ce petit livre qui réunit donc sous une forme soignée quelques très utiles mises au point sur divers aspects de la vie religieuse et intellectuelle à Paris dans des décennies de mutation décisive.

Jacques VERGER.

Florence Demoulin-Auzary, *Les actions d'état en droit romano-canonique : mariage et filiation (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2004, 332 p.

Issu d'une thèse de doctorat d'histoire du droit, ce livre cherche à définir la notion d'état des personnes telle qu'elle a pu être comprise et utilisée par les juristes du Moyen Âge. L'ouvrage se fonde sur l'analyse poussée d'un important corpus de civilistes et canonistes constamment mis en regard les uns des autres. L'étude débute par un remarquable chapitre préliminaire sur le concept même d'état. Le *status* romain, tel que l'éclaire notamment le droit de Justinien, repose sur les divisions fondamentales de la société, la principale étant celle qui sépare libres et esclaves. Les penseurs chrétiens du haut Moyen Âge, à l'inverse, mettent l'accent sur l'unité de la communauté des fidèles, parmi laquelle différents « ordres » sont cependant qualifiés, essentiellement par leurs fonctions, la principale et seule partition réelle étant entre clercs et laïcs. Au XII^e siècle, cependant, la notion de *status* retrouve une place dans la réflexion théologique et juridique, notamment dans le *Décret* de Gratien qui l'utilise dans les questions relatives à la servitude, mais aussi aux qualités requises de tel ou tel *ordo*. C'est à partir du XIII^e siècle et sur l'influence décisive de Thomas d'Aquin que la notion d'état s'impose dans le vocabulaire juridique, à partir de la distinction entre clercs et laïcs, à laquelle s'ajoutent l'ancienne distinction romaine entre libres et esclaves et de nouvelles réflexions sur la légitimité du mariage et de la filiation. Les civilistes, quant à eux, élargissent la notion d'état à tout ce qui caractérise l'appartenance de la personne à un groupe. Le lecteur est frappé dans toute cette analyse par la prudence de l'exposition, servie par de nombreux exemples cités textuellement, et par la qualité de la réflexion sur les apports relatifs de la théologie et du droit à ces débats. Ce long préliminaire est indéniablement un des apports de ce livre.

Les deux parties qui suivent s'attachent au traitement des questions d'état dans les textes juridiques médiévaux. Les actions d'état, portant principalement sur la servitude (non traitée par l'A.), l'état matrimonial et la filiation, définissent pragmatiquement la notion d'état. La première partie, étudiant la procédure des actions d'état, rappelle que leur objet est la définition des droits relatifs des parties ; ce sont des questions préjudicielles, c'est-à-dire demandant à être traitées avant toute autre question concernant les mêmes personnes (que l'action postérieure soit civile ou criminelle). La portée spirituelle du mariage médiéval explique que les actions d'état en matière matrimoniale, traitées par les canonistes, soient dérogoires au droit commun, notamment par l'interdiction de transiger ou

d'arbitrer à leur sujet, par l'imprescriptibilité, puisque le temps, loin d'atténuer la faute, augmente le péché et donc la menace sur le salut des personnes, et par l'absence d'autorité de la sentence, qui peut être modifiée toujours dans cette perspective du salut. Ces principes ont été élargis à toutes les questions relatives à la parenté, si ce n'est l'autorité de la chose jugée reconnue aux actions en filiation. Dans tous les cas, la volonté de concilier projet de salut pour l'ensemble de la société et intérêt public est manifeste. La question de la preuve dans les actions d'état est ensuite traitée. Elle implique une action en justice ; l'accord, la déclaration commune, ne saurait suffire – même s'ils ont un caractère probatoire partiel. En matière matrimoniale, dès le XII^e siècle la notion de possession matrimoniale est définie, afin notamment de protéger les descendants d'un mariage clandestin dans les affaires de succession et de défendre la stabilité du mariage. La possession matrimoniale est définie par un faisceau d'éléments, non probants pris individuellement mais dont la conjonction emporte éventuellement la décision judiciaire : anneau, reconnaissance du lien matrimonial hors contexte judiciaire, document notarié attestant la dot, cohabitation effective, renommée, traitement marital... La preuve de l'état matrimonial par la possession matrimoniale semble cependant avoir été reçue avec méfiance, devant le risque de voir la possession matrimoniale masquer un empêchement, lorsqu'il s'agissait pour des conjoints de prouver leur union, et avec plus de souplesse lorsqu'il s'agissait pour des enfants d'établir leur statut légitime. La possession de filiation a également suscité d'importants débats, qui aboutissent à la reconnaissance dans sa constitution de trois éléments d'importance inégale : la renommée, la déclaration de parenté, qui constitue une présomption, et le traitement filial, considéré comme probatoire. La possession de filiation n'est utilisée concrètement que dans les affaires successorales ; non attachée à une question sacramentelle, elle semble avoir été acceptée plus facilement que la possession matrimoniale par les juristes médiévaux. Dans les deux cas, la possession d'état est cependant considérée comme une preuve par défaut, que la naissance de l'état civil vouait à disparaître à terme.

L'A. évoque tour à tour les différentes questions traitées par civilistes et canonistes, poursuivant son enquête jusqu'au début du XVI^e siècle et donnant au lecteur les moyens d'apprécier la diversité de la réflexion juridique médiévale, les éléments d'évolution, les croisements entre droit canonique et droit civil. Il faut souligner ici l'accessibilité de ce propos à des non-spécialistes, grâce à une rédaction claire et précise. L'ouvrage de F. Demoulin-Auzary donne d'importantes clefs de lecture au médiéviste sur la norme juridique aussi bien que sur sa mise en pratique et éclaire ainsi tout un pan de l'histoire du droit de la famille au Moyen Âge.

Véronique BEAULANDE.

Damien Boquet, *L'ordre de l'affect au Moyen Âge. Autour de l'anthropologie affective d'Aelred de Rievaulx*, Caen, Publications du CRAHM, 2005, 382 p.

Il est un « ordre de l'affect » comme il est un « ordre du discours ». Explicitement, le titre se veut foucaldien, en référence au Foucault des années 1970. Il s'agit en effet, pour Damien Boquet, d'analyser les règles d'organisation d'un discours, le discours cistercien, autour d'un double vocable interchangeable, *l'affectus-*

affectio. Postulant que cet ordre du discours sous-tend une anthropologie spécifique, le travail se déroule en trois temps qui s'enchaînent sans heurt. Une première partie intitulée « Généalogie de l'affect cistercien » prolonge la filiation foucauldienne : l'enquête généalogique permet de remonter en amont du discours cistercien pour prendre la mesure des stratifications sémantiques dont le vocable s'est chargé au cours de son lent cheminement, de Cicéron jusqu'au XII^e siècle. En quelque treize siècles, les pratiques lexicales de l'*affectus* s'infléchissent essentiellement à trois moments. Avec Sénèque et le stoïcisme impérial, au II^e siècle, le terme renvoie génériquement aux élans sensibles de l'âme : l'affect est un appétit naturel de l'âme. Une deuxième étape décisive se noue avec saint Augustin, au début du V^e siècle, lorsque le concept est définitivement intégré à la doctrine chrétienne : relié à la volonté rationnelle et relevant en même temps du pôle charnel, l'*affectus* participe, en s'y inscrivant, au déchirement intérieur de l'homme pécheur, dans la logique de l'anthropologie augustinienne. Au tournant du XI^e et du XII^e siècle, enfin, l'affect acquiert une nouvelle charge sémantique : défini comme une spontanéité naturelle de désir, il n'est plus entaché du poids de malédiction qui en grevait irrémédiablement la valeur. Après cette reconstitution lexicale du concept, la seconde partie de l'ouvrage peut se concentrer sur la description proprement dite de l'anthropologie affective des cisterciens – six auteurs dont Aelred de Rievaulx est la figure de proue. Parce qu'il se situe à l'intersection de deux mondes, le monde de la sensibilité et le monde de l'esprit, l'*affectus* détient ce privilège de dire l'homme dans son intégralité. Trois « schémas herméneutiques » permettent à l'A. de jouer de variations pour mieux cerner l'anthropologie cistercienne à travers le prisme de l'*affectus*. Médiateur, l'affect est d'abord situé « à la jonction de l'âme et du corps », comme « porte de l'âme ». Aussi contribue-t-il puissamment à l'effort d'intelligibilité médiévale pour articuler le corps et l'âme. Ensuite, l'affect est confronté au schéma traditionnel de la division de l'âme en puissance raisonnante, concupiscible et irascible pour rendre compte de l'identité sensible et émotionnelle de l'homme. Enfin, l'A. applique l'affect à la grille, éminemment augustinienne, des trois facultés de l'âme : mémoire, intelligence, volonté. De l'ensemble de ces descriptions, il ressort une nette revalorisation de l'affect caractérisé comme une impulsivité désirante, naturelle et spontanée, légitime et autonome, antérieure à la volonté et, partant, moralement neutre. Mieux, dans la codification d'une psychologie de l'amour, Aelred érige l'affect en première instance de l'acte humain : il s'avère l'impulsion originelle que seule la volonté qualifiera moralement. C'est dans une troisième partie que l'A. envisage les stratégies de mise en ordre pour faire de l'*affectus* une puissance d'action au service d'un progrès spirituel, voire d'un enjeu sotériologique. Il s'agissait en effet, pour les auteurs, de réguler cette spontanéité constitutive de l'affect, inhérente au nouveau discours cistercien, mais si potentiellement subversive en ce qu'elle attentait à la dialectique augustinienne de la chair et de l'esprit dans laquelle l'homme était théologiquement enfermé et ontologiquement clivé. À leur insu vraisemblablement, les cisterciens, qui croyaient revendiquer explicitement l'héritage augustinien, désamorcent en réalité la charge implosive de leur construction discursive, libératrice par rapport à l'homme déchiré du schéma antérieur. Pour éviter l'éclatement, un contre-discours, celui de l'amitié spirituelle, vient rééquilibrer l'ensemble : au sein de la communauté monastique, l'affect vécu dans l'amitié spirituelle devient en effet le centre d'un processus de salut qui se joue dans le lien horizontal et dans la relation à l'autre. Par elle-même, l'amitié entre moines fonctionne comme une voie d'élévation spirituelle, dont la capacité est peut-être supérieure à celle de la charité. Par cette synthèse, l'homme est unifié, sa dignité et sa bonté restaurées, sa sensibilité pacifiée. Il

s'agit bien d'une « entreprise de pacification, d'encadrement et d'ordination de l'instance affective » (p. 304). Tel est l'humanisme apaisé et apaisant de l'anthropologie cistercienne, caractéristique de la Renaissance du XII^e siècle : « En achevant de conférer à l'amitié une vérité et complète efficacité spirituelle, Aelred participe de ce courant émergent aux XI^e-XII^e siècles qui légitime la possibilité d'un accomplissement spirituel dans l'horizontalité de la relation sociale » (p. 306). La mise en ordre discursive est opérée ; la révolution, évitée. Cette construction discursive autour de l'*affectus* apparaît comme une pièce maîtresse de la représentation collective des hommes du temps. L'A. a retracé « l'histoire sociale d'un concept » et mis au jour les contours d'une anthropologie inédite et audacieuse, sous ses abords d'obédience à la tradition.

Il est vrai, la démarche d'ensemble suscite l'interrogation du lecteur non averti. On pourrait demander en effet quel est l'impact de ce discours cistercien sur la réalité du temps ou sur les périodes qui suivent, quelle en est sa réception, son application pratique – bref, son lien avec le vécu des hommes. À ces questions, Damien Boquet oppose une option heuristique solidement argumentée : il ne peut y avoir de vis-à-vis immédiat entre les discours et les réalités ; il ne semble pas qu'il faille chercher derrière les discours le reflet ou le miroir de pratiques précises ou de significations cachées à découvrir. L'exemple de John Boswell le confirme qui, par sa surinterprétation de l'amitié aérelidienne, propose d'y lire les pratiques d'une sous-culture homosexuelle au Moyen Âge et de la tolérance sociale de l'Église à son égard jusqu'au XIII^e siècle. Dénonçant l'écueil et retraçant l'historiographie de la controverse, Damien Boquet invoque les écrits du dernier Foucault, celui de l'*Histoire de la sexualité* (1984), et écrit : « Le fait que les discours ne sont pas des filtres posés sur une réalité attendant d'être éclaircie, mais qu'ils sont dans leurs règles mêmes l'objet de l'enquête historique, était alors une idée neuve » (p. 33). Et il ajoute : « Cette étude autour de la notion d'affect participe de la même démarche. » Il ne faut donc pas penser de métadiscours ou de « souveraineté du signifiant », car le seul niveau du discours est lui-même objet d'histoire. Foucault l'enseignait qui prescrivait de « restituer au discours son caractère d'événement » (*L'Ordre du discours*, 1971). Ce que l'auteur entend traquer par cette analyse du discours cistercien sur l'affect, ce n'est donc pas une certaine réception sociale du discours, mais le discours lui-même comme réception, c'est-à-dire comme témoin du système des représentations culturelles en cours, chez les acteurs cisterciens. D'où la méthode généalogique qui, dans la longue histoire culturelle, remonte les couches sémantiques pour reconstituer les conditions d'intelligibilité du discours dans l'histoire ponctuelle d'une société donnée. Pour autant, cette approche historique conduit à envisager des études complémentaires sur la question de la réception et de la diffusion de la production cistercienne : réception en dehors du milieu monastique, diffusion vers les milieux scolaires et exégétiques, vers la scolastique du XIII^e siècle, vers les cours princières et royales, ou encore réutilisation politique dans d'autres écrits des derniers siècles du Moyen Âge, inflexions théologiques et amendements doctrinaux, etc. Le travail incite également à confronter l'humanisme cistercien et sa nouvelle acception de la sensibilité humaine avec le réalisme théologique des doctrines sur l'Incarnation et sur l'Eucharistie qui sont élaborées à la même période. Le livre invite donc à la réflexion et au travail. Le chantier est ouvert.

Bénédicte SÈRE.

Martin Heale, *The Dependent Priors of Medieval English Monasteries*, Woodbridge, The Boydell Press (Studies in the History of Medieval Religion, 22), 2004, 378 p.

Considérant que ce sont surtout les monastères anglais rattachés aux grandes abbayes du royaume de France (Cluny, Cîteaux, Prémontré) qui ont retenu l'attention des historiens, Martin Heale a choisi d'étudier les prieurés bénédictins et augustins dépendant de monastères installés en Angleterre et au Pays de Galles. Outre l'évolution de ces dépendances, le plus souvent de taille modeste, il souhaite réévaluer leur rôle au sein du monachisme anglais.

Plutôt que le terme de « celle » (*cella*), pris dans une acception très large : un établissement religieux dépendant, quelles que soient sa taille et sa fonction, qui se distingue de la grange à finalité économique et hors du contrôle de l'évêque – définition qui mériterait sans doute d'être affinée –, M. Heale préfère l'expression « prieuré dépendant ». Avec, pour critère de sélection, la présence permanente d'au moins deux moines ou chanoines, ce sont 143 prieurés bénédictins et augustins qui sont retenus ; sont exclues de cette étude, outre les dépendances d'abbayes étrangères, les granges, les cures desservies par des chanoines et les maisons moniales. Cette enquête s'inscrit dans un cadre chronologique ample : de la Conquête par les Normands, en 1066, à l'Acte de Dissolution des monastères en 1536, même si, pour des raisons de documentation, la période postérieure à 1300 est privilégiée.

Dans la première partie, consacrée aux prieurés en tant que maisons filles, M. Heale s'attache à préciser la notion de dépendance ; après avoir analysé les raisons et les modalités des fondations, l'A. examine les problèmes de juridiction entre maisons mères et maisons filles et montre que ces prieurés n'ont pas été une source de faiblesse pour le monachisme anglais.

Non prévue dans la Règle de saint Benoît, mais fréquente dans le monachisme irlandais, l'existence de dépendances monastiques se manifeste précocement et s'amplifie après 1066. C'est sous les règnes d'Henri I^{er} (1100-1135) et d'Étienne I^{er} (1135-1154) que les fondations bénédictines sont les plus nombreuses, elles diminuent dès le XIII^e siècle ; les fondations des Augustins sont plus tardives, plus de la moitié apparaissent après 1150. En Irlande, les fondations sont le plus souvent consécutives à l'invasion anglo-normande de 1169. Très logiquement les dépendances se créent dans les zones contrôlées par les maisons mères : les Bénédictins sont présents surtout dans l'East Anglia, les Fenlands et la vallée de la Severn, tandis que les Augustins s'imposent dans les Midlands.

Si 36 monastères bénédictins et 27 augustins ont au moins une dépendance, l'Angleterre n'offre pas de réseaux monastiques comparables à ceux qui existent sur le continent ; seules quelques abbayes : Durham, St. Albans, Gloucester, Norwich, Nostell et St. Mary's d'York – certaines exercent également la fonction de cathédrale –, sont à la tête d'un petit réseau de 5 à 9 prieurés. Plusieurs grandes maisons : Bury St. Edmunds, St. Augustine's de Canterbury, Cirencester, Merton, Peterborough, Winchester, n'ont eu aucune dépendance.

Ces fondations répondent à des finalités diverses, plus souvent spirituelles qu'économiques : affirmer la présence des moines et leur rôle d'intercesseurs par la prière, exercer des fonctions pastorales, développer un pèlerinage. Outre la qualité de ses abbés et sa rigueur d'observance, St. Albans a la chance d'avoir un saint patron qui attire les faveurs de l'aristocratie et des conquérants normands. Plus de la moitié des prieurés sont établis à l'initiative de seigneurs laïques qui, outre des

prières et l'accueil de leur sépulture, souhaitent voir assurer le service dans les chapelles de leurs châteaux ou dans les paroisses, surtout avant la Réforme grégorienne. Plutôt que de la maintenir indépendante, ils préfèrent affilier leur fondation à un monastère puissant, notamment dans les zones disputées ou peu sûres. Sans être absentes, les raisons économiques sont réduites du fait de la proximité fréquente entre maisons mères et maisons filles. Ces dépendances offrent des situations diverses, celles qui sont pauvres lors de leur fondation le restent ; néanmoins, même modestes, elles présentent un intérêt pour les monastères (redevance annuelle, prestige, influence). L'étude des fondateurs fait apparaître une évolution chez les barons normands qui se détachent des abbayes normandes à partir de 1100-1135.

Entre maisons mères et maisons filles, les liens ne sont guère précisés, d'où des différences quant aux redevances, au choix des prieurs, à l'exercice du droit de visite, ce qui crée des litiges, les prieurés réclamant plus d'autonomie. Les évêques réaffirment leur droit de visite ou d'intervention lors des nominations et des déplacements de prieurs, y compris dans les dépendances d'abbayes exemptes (au début du XIII^e siècle, six abbayes anglaises bénéficient de l'exemption). Il arrive que le pape ou le roi soient sollicités. Si les prieurés tentent de réduire les liens de sujétion, rares sont ceux – plus souvent augustins – qui acquièrent leur indépendance, la soumission apporte aussi des avantages. Comme dans l'ensemble du monachisme, on observe, notamment au XIII^e siècle, un renforcement des moyens de contrôle : vérification annuelle des comptes, chapitres généraux et visite de l'abbé, tandis qu'un serment de fidélité est imposé aux prieurs et aux moines. Au XIV^e siècle, la résistance vis-à-vis de la maison mère s'affirme, des prieurs tentent d'obtenir des privilèges pontificaux.

Si l'acte de dissolution de 1536 fit valoir que ces maisons étaient une des raisons du déclin spirituel de la vie monastique, argument repris par certains historiens, M. Heale conteste ce point de vue. Le désir d'acquiescer des dépendances, et de les protéger, atteste qu'elles ne sont pas seulement une charge ; au XV^e siècle, voire au début du XVI^e siècle, il y a des tentatives pour transformer des abbayes anciennes en prieurés. S'il y a des problèmes de discipline, ils sont moindres que dans les petits monastères indépendants ; la plupart des moines et des chanoines des prieurés sont prêtres.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude interne des prieurés. Trois chapitres traitent successivement de la vie des religieux, de leurs relations avec l'extérieur et des difficultés économiques qui s'accroissent à la fin du Moyen Âge.

La vie monastique semble plus difficile dans les prieurés que dans la maison mère. Avec des effectifs modestes, les fluctuations sont réduites, mais non sans conséquence ; la diminution commence souvent avant la Peste Noire. Les moines se consacrent à l'*opus Dei* et assurent les offices en l'honneur des bienfaiteurs défunts. Rares sont les moines ou les prieurs qui sortent de l'anonymat, mais il arrive que l'on perçoive leur rôle à l'extérieur ; quelques-uns, surtout ceux de St. Albans, sont nommés juges-délégués pontificaux, d'autres accèdent à l'épiscopat.

M. Heale s'inscrit en faux contre l'idée que la dissolution des monastères aurait été facilitée par l'impopularité du monachisme ; bien au contraire, les moines reçurent souvent un soutien manifeste de la part de la population. S'il y eut des conflits avec l'entourage, ils sont plus liés à la contestation de droits qu'à l'impopularité des moines. La situation est cependant plus difficile au Pays de Galles et en Irlande. Nonobstant un rôle très faible dans l'éducation, les moines tiennent une place importante dans le paysage social, mais là encore la diversité pré-

vaut : les maisons les plus modestes n'attirent guère les faveurs des laïcs et, trop pauvres, elles ne peuvent assumer leur fonction d'assistance et de charité. Ce sont les dépendances des monastères les plus aisés, tel le petit réseau dépendant de Durham, qui exercent le plus d'influence. Les prieurés contribuent au développement du culte des saints. Cette ouverture vers l'extérieur s'explique par le fait que nombre de fondations ont été installées dans des églises paroissiales préexistantes ; 62 % des prieurés bénédictins et 50 % des prieurés augustins sont dans ce cas.

Quant aux aspects économiques, ils offrent des similitudes avec ce que l'on peut observer dans de nombreux monastères au même moment. Les informations concernent surtout les XII^e-XIII^e siècles, la désorganisation consécutive à la Peste Noire ne permet pas d'en mesurer tous les effets. Sauf de rares exceptions, les prieurés sont confrontés à l'endettement, face à des revenus qui stagnent ou diminuent le poids de la fiscalité s'accroît, quelques-uns parviennent cependant à réagir.

M. Heale nous offre une étude précise et bien documentée ; outre l'index et la bibliographie, les lecteurs apprécieront les cartes, les tableaux et les appendices qui permettent de récapituler les données. On aurait pu souhaiter, notamment pour les lecteurs moins familiers avec le monachisme anglais, un approfondissement de certaines notions, comme l'ambiguïté du statut de prieuré semi-conventuel ou la spécificité du prieuré cathédral, propre à l'Angleterre. À la difficulté de suivre un aussi grand nombre de maisons, s'ajoute l'inégalité de la documentation qui déséquilibre parfois l'étude ; les dépendances de St. Albans, Durham et Norwich méritaient une présentation particulière, d'autant que le plan suivi conduit à une accumulation d'exemples, à une abondance de renseignements, certes fort utiles, mais parmi lesquels le lecteur a parfois du mal à discerner ce qui relève de l'inégalité des sources ou du choix de l'A. Les réseaux, aussi ténus soient-ils, et la différence d'évolution entre prieurés bénédictins et prieurés augustins pouvaient être davantage mis en valeur.

Denyse RICHE.

Caroline Barron, *London in the Later Middle Ages. Government and People, 1200-1500*, Oxford, Oxford University Press, 2004, xvi-472 p.

Les destinées de Londres entre le règne de Jean sans Terre et celui d'Henri VIII sont contrastées : la cité perdit une partie de son indépendance politique et subit la pression de la Couronne, mais dans le même temps elle opéra une mainmise sur le grand commerce anglais, écartant les marchands étrangers, et commença à s'extraire d'un cadre économique « colonial », caractérisé par l'exportation de matières premières et par l'importation de produits finis, pour devenir la capitale industrielle et commerciale du royaume. L'évolution démographique de Londres traduit bien ce succès : en dépit des pertes démographiques consécutives à la peste, la population londonienne représentait 1,5 % de la population globale du royaume en 1300, 2 % en 1500. Mais l'alourdissement de son poids relatif dans la richesse totale du royaume est encore plus spectaculaire : la richesse de Londres représentait cinq fois celle de Bristol en 1334, onze fois dans les années 1520.

C'est ce destin double que retrace Caroline Barron dans une synthèse nourrie, qui repose sur l'étude d'une documentation exceptionnelle. L'ouvrage s'ouvre sur la question des rapports entre Londres et la royauté, essentielle si l'on veut com-

prendre les transformations de la cité. Le rôle de Londres dans la vie politique anglaise fut loin d'être négligeable : à plusieurs reprises, les Londoniens firent pencher la balance politique, comme en 1326, lorsqu'ils accueillirent à bras ouverts la reine Isabelle et Roger Mortimer, précipitant la chute d'Édouard II, ou en 1399, quand une délégation de Londoniens annonça à Henri Bolingbroke son retrait d'allégeance au roi, contribuant de manière décisive à l'accession d'une nouvelle dynastie sur le trône. Londres pesait aussi dans l'organisation militaire du royaume et sa contribution financière aux besoins du gouvernement royal fut cruciale. Néanmoins, si la cité parvint à faire reconnaître, en dépit de plusieurs tentatives d'ingérence, la liberté de l'élection du maire et des sheriffs, les divisions en son sein ne lui permirent jamais de former, face à la royauté, un pouvoir véritablement autonome : le roi pouvait toujours suspendre les libertés de la ville et y instaurer un gouvernement direct, comme à plusieurs reprises sous Henri III ou encore de 1285 à 1298 et en 1392, et la multiplication des enquêtes judiciaires, qui culmina avec la grande enquête de 1321, est révélatrice du désir du roi d'intervenir dans la vie intérieure de la cité, notamment pour régler des questions liées au respect de la loi et de l'ordre. Cette évolution est concomitante de transformations significatives dans le gouvernement de la cité : la reprise en main de Londres par Édouard I^{er} eut pour conséquence de mettre fin au monopole des grandes dynasties sur les offices civiques. Cela ne signifie pas que le gouvernement londonien évolua dans le sens d'une plus grande représentativité : bien au contraire, la cité se retrouva dominée, au XV^e siècle, par une oligarchie marchande dont les intérêts étaient défendus par les compagnies, et qui put s'appuyer sur une bureaucratie de plus en plus étoffée. L'octroi aux compagnies, en 1467, de l'élection du maire, retirée aux *aldermen*, est significative de cette évolution, tout comme les chartes d'incorporation concédées par le gouvernement royal, qui permettaient aux compagnies de contourner la législation restrictive sur la mainmorte pour acquérir des terres.

La réussite économique de Londres est aussi due en grande partie aux bons rapports avec le gouvernement royal. Le privilège de commercer librement dans tout le royaume, obtenu au début du XII^e siècle, fut farouchement défendu par les Londoniens, et en 1319 les marchands londoniens obtinrent aussi le monopole du commerce de détail dans la cité, au détriment des « étrangers » à la ville. Le contrôle des poids et mesures, des transactions, de la navigation et de la pêche dans la Tamise, la mise en place de cours de justice destinées à régler rapidement les conflits commerciaux dépendaient de la bonne volonté de la Couronne. Mais Caroline Barron montre qu'ils sont également le fruit d'une politique concertée des élites commerciales pour défendre et étendre les privilèges économiques de la ville et constituer un environnement favorable aux échanges commerciaux, ce que révélèrent la mise en place d'une infrastructure commerciale – en particulier, la construction de marchés couverts –, la multiplication des auberges ou encore la construction du pont de Londres, qui permit l'interconnexion entre le réseau routier et l'aménagement portuaire. Un des grands mérites de l'ouvrage est toutefois de nous défaire de l'idée préconçue de Londres comme grand entrepôt, sans vie industrielle propre : l'A. démontre qu'au contraire la cité bénéficia d'activités de transformation des biens extrêmement variées, et qu'on y trouvait en particulier des spécialistes en plus grand nombre que les autres villes, un phénomène dû à la présence d'un important marché pour la consommation de luxe. Les étapes préliminaires de la draperie semblent avoir quitté le cadre londonien à la fin du Moyen Âge, et la construction navale et la céramique sont peu représentées à Londres, mais ce n'est pas le cas d'autres activités lourdes comme la fonderie : Londres

devint par exemple le centre de la fabrication de plaques funéraires en laiton et d'objets d'étain destinés à l'exportation.

La dernière partie de l'étude porte sur la pratique du gouvernement civique dans deux domaines particuliers : la maîtrise de l'environnement urbain et l'aide aux démunis. La reconstitution du paysage londonien est fascinante : l'aspect des rues, des maisons et de leurs jardins, des murs de la cité, entourés de jardins maraîchers, de la banlieue, lieu de divertissement mais aussi des activités salisantes, est évoqué avec un luxe de détails qui nous donnent l'illusion d'une promenade dans le Londres de la fin du Moyen Âge. L'alimentation de la ville en eau grâce à la construction du fameux « conduit » de Cheapside, l'évacuation des eaux usées, le nettoyage et l'entretien du pavage des rues contribuaient à cet environnement favorable aux activités commerciales que les élites urbaines souhaitaient créer. Quant à l'aide sociale mise en place par la cité, dont l'aspect le plus spectaculaire sans doute est la création d'hôpitaux et d'*almshouses*, elle est révélatrice à la fois du désir de contrôle des populations marginales par les cadres urbains et de la substitution graduelle d'un encadrement séculier à l'action de l'Église. On reste peut-être, à la lecture de ce beau livre, un peu sur sa faim. Caroline Barron justifie d'emblée son choix de laisser de côté de grands pans de la vie londonienne : la société urbaine est évoquée essentiellement par le biais des métiers et de l'action charitable, l'Église apparaît surtout dans le cadre des fraternités. On ne peut que souhaiter qu'un deuxième volume vienne compléter cette publication.

Frédérique LACHAUD.

The Journal of Medieval Military History, éd. Bernard S. Bachrach, avec Clifford J. Rogers et Kelly DeVries, Woodbridge, The Boydell Press, t. 1 (2002), ix-169 p. ; t. 2 (2003), 166 p.

Organe de la société académique *De re militari, the Society for Medieval Military History* (dont on consultera avec grand profit le site <http://www.deremilitari.org/>), *The Journal of Medieval Military History* est une nouvelle publication qui, au rythme d'un numéro par an, se consacre aux différentes facettes de l'histoire de la guerre à l'époque médiévale – ou, pour mieux dire, du *medieval warfare*. L'historiographie anglo-saxonne a, dans ce domaine, une production tout à la fois riche et volumineuse. On ne s'étonnera donc pas de la création de cette nouvelle revue, placée sous le patronage de trois des meilleurs spécialistes de la question : Bernard Bachrach (connu pour ses études sur l'histoire militaire du haut Moyen Âge et également sur les Juifs), Clifford Rogers (grand spécialiste d'Édouard III, professeur à West Point) et Kelly DeVries (éminent connaisseur, entre autres domaines, de l'histoire militaire des Pays-Bas, et auteur de plusieurs ouvrages de référence, dont un consacré au rôle de l'infanterie dans les batailles du XIV^e siècle, professeur au Loyola College de Baltimore). Au fil des deux volumes (qui groupent un total de 17 articles), tous les aspects du *warfare* sont abordés, de Charlemagne à la guerre de Cent ans, de l'Espagne à la Pannonie et de Malte à l'Angleterre. Le commandement est vu à travers les exemples d'Edmond de Langley, épénière régent d'Angleterre à l'été 1399 (D. Biggs), Henri II Plantagenêt en campagne au Pays de Galles en 1157 et 1165 (John D. Hoster), et Henri de Lancastre opérant en Aquis-

taine en 1345 (C. Rogers). La question si importante du service militaire est étudiée pour les armées de Charlemagne par John France, de façon remarquable, et dans le comté de Flandre, par J.-F. Verbruggen, traduit du flamand par K. DeVries. Le problème souvent méconnu des *realia* et de la logistique est abordé par plusieurs contributions : celle de Bernard Bachrach, à propos du rôle de la marine byzantine dans le ravitaillement de l'armée de la 1^{re} croisade ; celle d'Émilie Amt dans l'article qu'elle consacre au siège de Bedford en 1224, tandis que David Bachrach s'attache aux origines de la fabrication « industrielle » des arbalètes en Angleterre. K. DeVries développe une utile réflexion sur l'utilisation des chroniques dans la reconstitution des campagnes militaires. La carrière militaire du comte d'Urgel Armengol VI est reconstituée par B. Reilly. Certaines études embrassent de vastes sujets : les confrontations entre les milices urbaines flamandes et la chevalerie française aux XIV^e et XV^e siècles (Verbruggen, de nouveau traduit par K. DeVries) ; ou la « grande stratégie » que Charles Bowlus, après d'autres, voit derrière les guerres livrées par Charlemagne au duc Tassilon et surtout aux Avars (la volonté de faire renaître l'empire exigeant la sécurité de l'Italie du Nord et, du coup, le contrôle de la Bavière et de la Pannonie). Trois articles, enfin, forment un groupe à part. Ce sont ceux de C. Rogers, Stephen Morillo, dans le vol. 1, et, dans le vol. 2, celui de John Gillingham. Ces trois auteurs ont su nouer une polémique cordiale et non dénuée d'humour sur l'importance qu'il faut donner à la bataille rangée dans la pratique de la guerre médiévale. Pour simplifier à l'excès, faut-il penser que le modèle défini par Végèce (grossièrement, les batailles rangées sont si risquées qu'il faut les éviter) suffit à rendre compte de la stratégie médiévale ? C'est l'objet de ces trois contributions, peut-être les plus intéressantes par l'éclairage bibliographique qu'elles fournissent et la hauteur de vue adoptée par leurs auteurs.

Au total, même si le point de départ de certains articles paraîtra parfois artificiel ou gratuit, le contenu en est toujours de bonne tenue. Les articles les plus faibles, paradoxalement, émanent sans doute de J.-F. Verbruggen, reconnu comme une vache sacrée de la discipline, mais aveuglé par son parti pris franchement nationaliste, particulièrement marqué quand il évoque les métiers flamands face aux chevaliers français (« ils rêvaient d'un nouveau monde », dit Verbruggen à propos des premiers !). Sachons donc gré à K. DeVries d'avoir traduit du flamand deux articles de Verbruggen, comme il a récemment traduit le fameux livre de ce dernier sur la bataille de Courtrai (1302).

Dans le domaine si vaste de l'histoire militaire du Moyen Âge, l'historiographie anglo-saxonne brille donc de tous ses feux dans ses deux volumes. Le lecteur français se consolera en constatant que le maître incontesté de la discipline, cité par presque tous les contributeurs, demeure Philippe Contamine et sa fameuse synthèse sur la *Guerre au Moyen Âge*. Malheureusement, il est bien seul, et malgré la variété géographique des articles il faut reconnaître que c'est l'Angleterre, du XI^e au XIV^e siècle, qui se taille la part du lion. Du coup, l'épopée militaire française au Moyen Âge, pourtant si riche, se trouve assez peu traitée (voire maltraitée avec Verbruggen). Sans verser dans le tricolorisme, on peut le regretter, et inviter du coup les spécialistes anglais et américains à se pencher sur l'histoire militaire de la France au Moyen Âge, à charge sans doute pour les historiens français de leur ouvrir la voie, dans la lignée des travaux de Ph. Contamine ou de Bertrand Schnerb. Il n'est certes pas souhaitable, en effet, que l'histoire médiévale de la France se trouve ainsi marginalisée, fût-ce dans son volet militaire, un domaine par ailleurs souvent décrié en France. Comme le dit un des contributeurs du premier volume, S. Morillo : « Warfare is not just politics by other means, as Clause-

witz said, it is also culture. » Ajoutons que l'histoire de la guerre est aussi, à n'en pas douter, un enjeu historiographique de première importance : les Français doivent y trouver leur place et, éventuellement, la conquérir.

Xavier HELARY.

Karsten Plöger, *England and the Avignon Popes. The Practice of Diplomacy in Late Medieval Europe*, Londres, Modern Humanities Research Association and Maney Publishing (Legenda), 2005, xiv-304 p.

Karsten Plöger se propose, dans cet ouvrage, d'analyser « les formes et les structures de la communication diplomatique » à la fin du Moyen Âge. Suivant le principe adopté récemment par plusieurs historiens allemands (P. Ehm ou A. Reitemeier, par exemple), l'A. retient comme terrain d'études une relation bilatérale, une monographie bipolaire qui prélude à un discours général sur la pratique de la diplomatie. D'emblée, le cas anglo-curial présente une singularité, puisque les protagonistes ne sont pas sur un pied d'égalité et que leurs pouvoirs sont largement interdépendants, une situation que l'A., reprenant la terminologie forgée par P. Moraw, résume sous le concept de *quasi-foreign policy*. Comment fonctionne alors la pratique diplomatique dans de telles conditions ?

L'A. envisage d'abord la question dans un bref chapitre de « considérations méthodologiques et théoriques » où il inscrit son travail dans le sillage du renouveau de l'histoire de la diplomatie en Angleterre et en Allemagne. Ce préliminaire est complété par une rigoureuse présentation des sources vaticanes et du Public Record Office qui conduit à réduire l'arc chronologique considéré aux pontificats de Clément VI et d'Innocent VI (1342-1362). Le chapitre II (« Facteurs déterminants et points de contact ») fournit une synthèse commode des principaux enjeux de ces relations, le règlement de la guerre franco-anglaise et le problème des provisions de bénéfice. Après une période d'embellie, l'année 1342 marque une inflexion majeure avec la résurgence des tensions entre Westminster et la curie. Le pape dirige bien en 1344-1345 et en 1354-1355 deux grandes conférences à Avignon pour tenter de ramener la paix entre Français et Anglais, mais il y joue moins le rôle d'un arbitre que d'un médiateur dont l'ouvrage doit sans cesse être remis sur le métier. Parallèlement, la politique volontariste de provision des bénéfices menée par Clément VI et Innocent VI se heurte à une tenace hostilité en Angleterre, même si les oppositions semblent s'estomper après la paix de Brétigny (1360).

Phénomène heureux pour l'historien, cette « *discrepancy* » entre les prétentions pontificales universalistes et les aspirations anglaises « particularistes » se traduit par une croissance de la communication diplomatique entre les protagonistes dans les années 1340-1350. C'est par leur étude (chap. III, le « personnel diplomatique ») que l'A. entre véritablement dans le cœur de son sujet. Des aristocrates, des clercs du conseil royal, de la chancellerie et, de plus en plus, du *Privy Seal*, ou bien encore des notaires sont employés pour les missions à la curie durant cette période difficile. Sans surprise, ils se caractérisent par leur loyauté à l'égard d'Édouard III ou de ses prédécesseurs ainsi que par leur proximité avec le monarque, le conseil du roi constituant de ce point de vue un véritable vivier pour la diplomatie anglaise. La monarchie envoie aussi au pape des procureurs temporaires et recourt à des avocats ou bien à des auditeurs de la Rote, souvent mieux

placés pour faire valoir revendications et suppliques. De manière plus étonnante, l'auteur clôt ce chapitre en évoquant l'utilisation des cardinaux, le soudoiment des hostiaires du pape et le soutien offert par des marchands italiens bien installés en Avignon, les Malabaila, un ensemble d'intermédiaires difficilement identifiables comme des membres du « personnel diplomatique » anglais.

Dans le chapitre suivant (« Organisation »), K. Plöger consacre un développement très intéressant à l'immunité diplomatique, tout particulièrement à deux expériences originales effectuées dans le cadre des relations anglo-curiales. En 1343, Édouard III obtient pour son représentant Niccolò Fieschi une garantie de pleine immunité, soit une exemption de juridiction ordinaire pour toute la durée de son séjour en Avignon, tandis que le duc de Lancastre et l'*earl* d'Arundel jouissent en 1355 d'une protection qui peut, à bon droit, être qualifiée d'extra-territorialité temporaire. Bien plus succinct sur la composition des ambassades, l'A. revisite ensuite des thèmes classiques de l'histoire de la diplomatie (itinéraires, routes, difficultés du déplacement et composition des suites) et vient, pour l'essentiel, confirmer les résultats obtenus pour d'autres contrées à la même époque.

Un traitement à part est consacré aux « moyens de la communication », par lesquels il faut entendre ici essentiellement les rôles dévolus à l'écrit et à l'oral dans la pratique diplomatique. L'usage de documents est replacé dans le cadre d'une *pragmatic aurality* (hybride conceptuel issu de l'*aurality* utilisée par J. Coleman et de la « pragmatische Schriftlichkeit » de H. Keller), une expression qui doit souligner l'inextricable imbrication de l'écrit et de l'oral dans la pratique de la diplomatie. Sur les documents eux-mêmes, la contribution de K. Plöger relève plus de la synthèse, ce qui s'explique par la qualité de la production anglo-saxonne en ce domaine (songeons seulement à l'ultime partie publiée de l'œuvre de P. Chaplais, *English Diplomatic Practice in the Middle Ages*, 2003). Le dernier chapitre est consacré au protocole, à la procédure et au cérémoniel. L'auteur y effectue une analyse des lieux de réception des « agents diplomatiques » dans le palais de Benoît XII qui devrait trouver sa place dans les débats actuels sur les usages des espaces palatiaux. En revanche, les développements relatifs aux « structures de la négociation », bipartite ou tripartite, s'avèrent décevants, car l'A. met l'accent principalement sur la succession bien connue des audiences et n'entre pas réellement dans le vif des négociations, pourtant un élément essentiel de la pratique diplomatique qu'il souhaite mettre au jour.

Souvent stimulant, érudit et agréablement écrit, cet ouvrage fait aussi preuve d'un réel souci de contextualisation des différents problèmes envisagés. Toutefois, des sources avarès induisent à plusieurs reprises l'A. à nourrir son argumentaire majoritairement d'exemples qui ne ressortissent pas strictement à la période et/ou aux relations anglo-curiales prises pour objet. L'annexe VII (cadeaux diplomatiques) ne comporte ainsi que des listes de cadeaux – par ailleurs fort intéressantes – des années antérieures. Une telle dispersion des exemples affaiblit dès lors quelque peu la valeur monographique du propos, d'autant plus que l'A. était aussi parfois sa démonstration par l'invocation de sources postérieures, notamment l'*Ambaxiator Brevilogus* de Bernard du Rosier, qui date de 1435 (par exemple, p. 203, n. 39). De même, le recours, nécessaire, aux théories modernes de la négociation se révèle ambigu lorsque celles-ci fournissent un présupposé initial que viennent illustrer quelques cas médiévaux – on pense en particulier au sort fait au pape médiateur (p. 205-206), pour lequel les travaux de H. Kamp sur la médiation auraient sans doute apporté un éclairage utile.

On regrettera aussi des imprécisions qui nuisent à des analyses pourtant intéressantes. En particulier, le choix de parler de « diplomates » plutôt que d'ambas-

sadeurs paraît discutable, car, contrairement à ce que soutient l'A., le terme d'« ambassadeurs » est bien moins lié à la « post-medieval practice of representation » (p. 17) que celui de « diplomate » forgé à l'époque moderne. Avec des acceptions certes variables, l'*ambaxiator* apparaît en effet déjà dans de nombreux documents diplomatiques dès la fin du XIII^e siècle. On ne peut non plus adhérer à l'affirmation qui voudrait que les rapports des ambassadeurs soient des « verbatim transcripts » (p. 189) des dialogues avec le pape, car ils s'insèrent le plus souvent dans des récits soigneusement élaborés afin d'emporter la conviction de leur(s) destinataire(s). D'autre part, l'absence de toute analyse quantifiée – les 80 ambassades du corpus l'auraient pourtant permis – fragilise les développements consacrés à des ambassades et à des « diplomates » abordés de manière exclusivement qualitative. Enfin, il est dommage que l'A. n'ait pas plus tenu compte de plusieurs travaux importants qui portent sur divers aspects de la diplomatie durant la guerre de Cent ans (F. Autrand, P. Contamine et N. Offenstadt, notamment) ou bien qui importent avec succès le concept de « communication politique » (G. Althoff) dans la sphère de la diplomatie tardo-médiévale (C. Lutter, *Politische Kommunikation an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*).

Le caractère contrasté de l'ouvrage se cristallise en quelque sorte dans sa conclusion. On peut suivre K. Plöger lorsqu'il revendique le caractère « sophistiqué » de la pratique diplomatique anglaise de cette période, en raison notamment du respect de l'immunité, d'agents très qualifiés, de méthodes élaborées pour renforcer les accords, d'une flexibilité et d'une variabilité réelles dans les solutions apportées aux conflits. Ce faisant, son livre renforce les critiques portées à l'égard d'une historiographie ancienne qui jugeait – implicitement ou explicitement, mais toujours de façon téléologique – la diplomatie médiévale imparfaite, voire inexistante. Toutefois, on peut rester plus sceptique lorsque l'A. affirme avoir montré que cette même diplomatie médiévale était gouvernée par un « principe de nécessité » (p. 228) bien vague, ou bien encore lorsqu'il estime avoir prouvé que les techniques et les modalités de l'activité diplomatique à la fin du Moyen Âge sont « plus le produit de l'interaction sociale et culturelle que de l'œuvre incessante de la “machinery of diplomatic intercourse” et de la routine administrative » (p. 228). L'idée est intéressante, mais elle reste encore, pour une large part, à démontrer.

Stéphane PÉQUIGNOT.

Jean-Claude Cheynet, *Histoire de Byzance*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005, 128 p.

Pour la première fois en 1943, P. Lemerle avait dressé une *Histoire de Byzance* dans la collection « Que sais-je ? ». Le renouvellement des études byzantines en rendait indispensable la réécriture. J.-C. Cheynet ne s'est pas contenté d'actualiser ni de moderniser le propos de son prédécesseur, ni encore d'en abandonner le caractère péremptoire, sur le règne de Justinien par exemple. Pour présenter une histoire « politique, sociale et économique de l'Empire », puisque B. Flusin traitera de la civilisation byzantine dans un autre volume de la collection, il adopte une périodisation originale qui en souligne les temps d'infléchissement, l'époque de Justinien ou les règnes des Isauriens.

Dans le premier chapitre intitulé « La naissance de l'Empire romain d'Orient », l'A. montre le caractère fondateur des règnes de Constantin le Grand et de ses premiers successeurs pour toute l'histoire de l'Empire : sont élaborés une nouvelle légitimation de la fonction impériale, la primauté de la Nouvelle Rome, la reconnaissance et l'aménagement de la fonction de l'Église, et plus généralement du christianisme, dans l'Empire. Dans le chapitre suivant « La formation de l'État médiéval (527-718) », il clarifie beaucoup la compréhension des crises – démographique et économique, militaire et religieuse – qui frappent l'Empire à partir du milieu du VI^e siècle, en examinant ensemble le règne de Justinien et les invasions slaves, perses et arabes, en soulignant la précocité des mutations économiques de l'Empire et le poids de la guerre avec les Perses dans son affaiblissement. Lorsque l'A. expose, dans son troisième chapitre, « Le renouveau de l'Empire (718-1057) », il en souligne la généralité. Il montre la restauration, puis l'expansion territoriale, politique et idéologique de l'État byzantin. Il rappelle que l'essor de la grande propriété foncière n'a peut-être pas entraîné de dégradation de la condition des paysans, que la puissance de l'aristocratie s'est construite sous le contrôle du pouvoir impérial. Conscient du danger à présenter d'une seule traite les quatre derniers siècles de cette histoire, celui de les réduire à « une longue agonie », J.-C. Cheynet fait valoir leur unité dans le dernier chapitre, « Byzance entre les Latins et les Turcs (1057-1453) », unité qui réside dans la confrontation des Byzantins avec ces peuples. Il décrit néanmoins la transformation profonde de l'Empire à partir de la fin du XII^e siècle, d'un Empire éclaté, mais prospère, à un « État balkanique », assujéti aux Turcs dans le dernier siècle de son existence. En une conclusion personnelle, il assigne deux causes à la chute de l'Empire, le poids de la concurrence économique et religieuse des Latins et de la rupture avec l'Occident chrétien, le caractère absolu de la monarchie impériale, qui fait dépendre la sauvegarde de l'Empire de la personne même du souverain.

Grâce à la clarté et l'intérêt de sa narration, grâce à la continuité et l'acuité de son analyse des évolutions institutionnelles, économiques et sociales, J.-C. Cheynet montre et élucide les mutations successives de l'État et de la société de Byzance, que modèle, entre autres et à diverses époques, le rapport entre pouvoir central et provinces.

Sophie MÉTIVIER.

Recherches sur la chronique de Jean Malalas, I, éd. Joëlle Beaucamp avec la collaboration de S. Agusta-Boularot, A.-M. Bernardi, B. Cabouret et E. Caire, Paris, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2004 (Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance. Monographies, 15), 203 p.

La chronique de Jean Malalas, une histoire des hommes de la création du monde au règne de l'empereur byzantin Justinien I^{er} (527-565), est la plus ancienne chronique universelle qui soit conservée en grec. Alors qu'elle fut longtemps négligée, voire méprisée dans l'historiographie byzantine, son intérêt est désormais compris. Après les *Studies in John Malalas* réunis par E. Jeffreys en 1990 et la nouvelle édition du texte par H. Thurn, dans le *Corpus Fontium Historiae Byzantinae*, en 2000, des chercheurs français, les éditrices du présent volume, en élaborent une traduction française et ont organisé, pour l'heure, deux colloques

qui lui sont exclusivement consacrés. Pour le premier, réuni en 2003 et édité ici, elles ont retenu deux thèmes, la genèse et la transmission du texte. Comme en témoigne la présence d'E. Jeffreys à ce premier colloque français, il ne s'agit pas de mettre en cause les acquis de la recherche australienne sur l'identité de Malalas, un Syrien hellénisé qui vécut à Antioche, puis à Constantinople, sous Justinien I^{er} et Justin II, sur son milieu, sur son œuvre (sources, structure, langage, postérité), mais de préciser à la fois le statut de la chronique et l'état de son texte, la position de son auteur dans la totalité de l'héritage culturel que l'œuvre brasse et alimente.

Les problèmes que pose la transmission du texte et que ne résout pas l'édition de Thurn sont examinés pour clarifier les fondements et les principes de cette dernière. La chronique de Malalas est principalement connue par un manuscrit grec qui est un abrégé, tandis que d'autres traditions sont attestées, de manière fragmentaire, en grec et en slavon. L'éditrice J. Beaucamp résume, dans sa présentation, les conclusions de C. Faraggiana sur les *Fragmenta Tusculana*, un palimpseste de Grottaferrata qui conserve, très partiellement, un état du texte de Malalas antérieur à celui du principal manuscrit grec. B. Flusin (« Les *excerpta* constantiniens et la *Chronographie* de Jean Malalas », p. 119-136) étudie les extraits de la chronique qui ont été insérés, au x^e siècle, dans l'encyclopédie historique de Constantin VII. I. Sorlin (« Les fragments slaves de Malalas et le problème de leur rétroversion en grec », p. 137-145) rappelle que l'œuvre de Malalas a alimenté, grâce à une traduction libre en slave, plusieurs compilations historiques russes, entre le xi^e et le xv^e siècle. Les extraits, qu'il s'agisse des *excerpta* constantiniens ou des compilations slaves, témoignent d'autres traditions du texte, même s'ils ne restituent pas, puisqu'ils ont été remaniés, la teneur originelle de la chronique, qui demeure « hors d'atteinte », suivant les mots de B. Flusin. Les deux A. critiquent les principes de l'édition, *post mortem*, de Thurn, qui a, par exemple, retraduit en grec les extraits slaves lorsque le texte est lacuneux. M. Debié (« Jean Malalas et la tradition chronographique de langue syriaque », p. 147-164) montre que l'intégralité de la chronique n'a pas été traduite en syriaque, bien que l'araméen ait été la langue maternelle de l'A. Des éléments en ont néanmoins été introduits dans l'historiographie syriaque par l'intermédiaire, dans la seconde moitié du vi^e siècle, de Jean d'Éphèse et du Pseudo-Zacharie. L'A. conclut à l'inutilité de ces attestations pour l'établissement du texte de la chronique, faute de pouvoir discerner le contenu originel des additions postérieures des intermédiaires et des chroniqueurs syriaques. Quant à J.-L. Jouannaud (« Barbarus, Malalas et le *bissexus* : pistes de recherche », p. 165-180), il constate que la chronique de Malalas et un texte latin fort mal connu, désigné sous le nom de *Barbarus*, mentionnent la réforme du calendrier julien, le *bissexus*.

Le foisonnement, voire l'éclectisme, de la chronique de Malalas imposent l'étude de ses modèles littéraires, avoués ou tacites. A.-M. Bernardi, E. Caire et G. Dorival ont examiné des personnages ou des épisodes de cette histoire du monde ; K. Berthelot, A. Martin et P. Boulhol l'ont comparée avec d'autres genres, voire d'autres littératures. Pour E. Caire (« Le *diamérismos* selon Jean Malalas », p. 19-36), lorsqu'il évoque le partage de la terre entre les descendants de Noé, Malalas tente de concilier différentes traditions, religieuses et géographiques, bibliques et hellénistiques. Le caractère composite de son propos n'en interdit pas la singularité, comme l'atteste encore, suivant A.-M. Bernardi (« Les *mystikoi* dans la chronique de Jean Malalas », p. 53-64), la place qu'il accorde aux personnages doués de savoirs et de pouvoirs exceptionnels, les *mystikoi*, et, plus spécifiquement, à ceux nantis d'une puissance magique. Grâce à son analyse des termes de la con-

frontation entre Pierre l'apôtre et Simon le mage, Gilles Dorival (« Un apocryphe chrétien méconnu : l'épisode néronien de Jean Malalas », p. 67-83) identifie l'une des sources de Malalas, les *Actes des saints apôtres Pierre et Paul*, un apocryphe chrétien. Quant au portrait de Néron, personnage central, à ce moment de la chronique, et positif, il illustre la position de Malalas dans l'historiographie chrétienne, dont il a abandonné la dimension apologétique. A. Martin (« L'histoire ecclésiastique intéresse-t-elle Malalas ? », p. 85-102), qui compare la chronique de Malalas avec les histoires ecclésiastiques, montre, grâce à l'étude de deux épisodes du livre XIII, la conversion et le baptême de Constantin et la mort de Julien, la disparition de cette même dimension apologétique, dans le rapport avec le paganisme et au sein du christianisme. C'est encore ce que constate, face au paganisme, K. Berthelot (« La chronique de Malalas et les traditions juives », p. 37-51) lorsqu'elle étudie les points de contact, peu décisifs, entre Malalas et les auteurs juifs. Autre genre littéraire chrétien utilisé dans la chronique, l'hagiographie a perdu sa finalité polémique : P. Boulhol (« La geste des saints et l'histoire du monde. À propos des sources hagiographiques de Malalas », p. 103-116) montre que les actes des saints sont considérés par Malalas comme parties prenantes de la dynamique historique, notamment politique. On comprend que la vision de Malalas est, au VI^e siècle, rassérénée en même temps que personnelle ; que sa chronique, bien qu'abrégée et éclatée, est irréductible à une compilation de traditions littéraires contradictoires.

Par la clarté et l'homogénéité des interrogations, par la diversité des champs examinés, par la multiplicité des remarques, ce premier volume des *Recherches sur la chronique de Jean Malalas* poursuit, avec bonheur et pertinence, l'analyse de la chronique de Malalas et du genre chronographique.

Sophie MÉTIVIER.

Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Âge. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca 1330 - ca 1430)* (Bibliothèque de la Casa de Velásquez, vol. 27), Madrid-Barcelone Casa de Velásquez - Institut européen de la Méditerranée, 2004, bibliographie, cartes, index, 933 p.

En 933 pages, dont 235 d'appendices, 86 tableaux, 23 graphiques et 7 cartes, Damien Coulon, qui a visité les nombreux dépôts d'archives de la métropole catalane (de la Couronne d'Aragon, des Protocoles [notariaux], Municipales, de la Cathédrale, du Diocèse, de la Bibliothèque de Catalogne) où il a procédé à des dépouillements qui épuisent pour longtemps le sujet, y a découvert la matière de sa thèse, soit environ 668 navires partant pour l'*Ultramar*, Rhodes, Chypre, Syrie et Égypte, entre 1327 et 1440 (appendice 1 qu'il est bon de confronter au graphique 1, p. 170). La plupart de ces bateaux avaient déjà été signalés par Cl. Carrère, M. Del Treppo et les auteurs catalans de travaux d'histoire maritime, Coulon complétant les listes antérieures grâce à la consultation des registres de l'*Arxiu Diocesà* de Barcelone où avaient été transcrits les serments des patrons de bateaux obligés de jurer qu'ils ne transportaient pas de marchandises prohibées aux terres du « soudan de Babylone » et respectaient les prohibitions pontificales. La méthode de travail et de rédaction utilisée par Coulon encourage à compter, car généralement l'A. commence par rédiger quelques pages de présentation du contexte en laissant à un

tableau le soin d'informer le lecteur sur la richesse des sources et de la documentation. Au hasard, mais on pourrait multiplier les exemples, les « amendes absolutaires » versées au trésor royal par les marchands qui achetaient ainsi le droit de trafiquer avec les pays des mamluks font l'objet de trois pages de texte et de quatre doubles pages de tableau. La quasi-totalité des informations du tableau est intégrée dans l'appendice 1 qui retrace l'ensemble des voyages et où il aurait suffi d'ouvrir une colonne supplémentaire pour introduire les sommes versées au titre de l'amende par les patrons de bateau. Plus tard, quand le pape eut assoupli sa politique, le roi, qui craignait la perte d'une recette, substitua aux amendes la vente de licences : 6 pages de texte encadrent alors un tableau de 10 pages. Je ne suis pas sûr qu'un tel choix soit judicieux. Est-il nécessaire de publier les sources de façon aussi exhaustive dans une thèse de doctorat ? Il serait plus indiqué d'infliger à ces sources un traitement statistique, même rudimentaire.

Le plan a retenu trois parties, très logiquement. La première partie : « Rapports de force et moyens déployés », examine d'abord, ce qui est original et imposé par le sujet, « le poids des aspects religieux » puis le rôle du monarque, les impôts, le transport maritime (navires et routes). La deuxième partie traite des activités commerciales, techniques du commerce, capitaux investis, et des marchandises, à l'importation comme à l'exportation. La troisième partie étudie les agents et le milieu humain, en distinguant du reste les marchands des banquiers, et en terminant sur le mode de vie des diverses catégories impliquées dans ce commerce, y compris les équipages et les partenaires musulmans des marchands catalans. Au total, onze chapitres qui se terminent invariablement par une conclusion qui fait le point sur les principaux résultats et les avancées de l'enquête. La conclusion reprend un problème historiographique déjà abordé par Cl. Carrère et Pierre Vilar (« Le déclin catalan du bas Moyen Âge. Hypothèses sur sa chronologie », 1959), et que Coulon préfère évacuer pour retenir plutôt une crise grave qui aurait éclaté après le milieu du XV^e siècle et culminé dans la guerre civile de 1462-1472 dont Barcelone éprouva bien des difficultés à se relever. On observe que la crise est postérieure à la période étudiée par l'historien qui aurait pu s'appuyer davantage sur son beau graphique de la page 170 pour commenter le trend « interne » qu'il avait dégagé. Quant aux considérations sur l'économie-monde, concept emprunté, elles n'éclaircissent guère le débat, puisque l'A. conclut que « la cité [a été] empêchée d'être le centre d'une économie-monde (p. 620) ». J'avais cru lire au fil du texte, sans noter la référence, que l'on ne trouvait guère trace d'une réexportation depuis Barcelone des produits importés d'Orient. Est-ce à dire que le commerce d'importation alimentait surtout ou seulement les besoins de la consommation et de l'industrie locales ?

Il y a sans doute dans ce travail trop d'emprunts peu utiles. Je prendrai un seul exemple (p. 134 et s.) : coques et nef sont dites toutes deux « d'origine atlantique », mais « rien ne différenciait fondamentalement la coque de la nef à gréement carré (*sic*) du XIV^e siècle, si ce n'est sa taille plus réduite (...). Selon Heers et Balard, il faudrait donner au terme *nef* un sens très général qui expliquerait le glissement sémantique constaté », et il doit s'agir alors de la confusion quelquefois notée dans les documents notariaux de bâtiments appelés *coca sive navis*. Après avoir relevé une telle constatation, on s'attendrait à la voir appliquée à Barcelone, mais Coulon passe en revue tous les types de navire et en dégage les caractéristiques, *lenys*, coques, nef et baléniers, et en note (p. 147, n. 14) déclare que ses relevés concordent avec les données établies par R. Eberenz (*Schiffe an den Küsten der Pyrenäenhalbinsel*, Francfort, 1975) : « Le tonnage des nef est compris entre 1 300 et 3 000 salmes, le tonnage des coques est compris entre 200 et 300 salmes. » Si cela

était vrai, il serait contraire à la charité la plus élémentaire de faire valoir de façon aussi aveuglante la myopie des maîtres qui n'auraient pas vu de différence entre des navires dont la jauge va de 1 à 6,5 et même à 10. Le « glissement sémantique » est suivi d'un appel de note qui précise : « La même évolution – abandon progressif des coques au profit des nefs – peut également être observée à Venise », mais alors il ne s'agissait pas de « sémantique inappropriée ». La langue française dispose de deux mots, « navire » et « nef », tous deux rendus en italien par *nave*, si bien que dans les traductions j'utilise *nave* au sens moderne pour « bateau » ou « navire » et « nave » au sens médiéval de « nef », la typographie tentant d'éviter la confusion, et je maintiens que la coque à grément carré a cédé la place à la nef à grément mixte. Toutes les fois où j'ai noté des listes de navires au chargement au XIV^e siècle, j'ai pu conclure que la coque était le plus petit des gros tonnages et je me serais bien gardé d'appeler à cette époque « nef » un navire à grément carré. À ce propos, Damien Coulon a choisi de citer les éditeurs du volume collectif, non les auteurs des contributions (p. 135, n. 6 ; ou p. 155 ; n. 57, p. 173, n. 121, etc.) – un travers à ne pas imiter.

À propos de mesures, donner une équivalence salme/botte est risqué, car ces deux mesures sont non commensurables, la botte étant unité de mesure géométrique des volumes intérieurs d'un bateau et la salme une mesure à grains. L'appendice IV (p. 873) fournit des équivalences de poids de Barcelone, Alexandrie et Damas, mais le tableau est présenté de telle façon que l'on ignore de quoi il s'agit, sans doute des seules mesures de Barcelone converties en unités métriques. Ce court appendice reste muet sur quantité de mesures, et de mesures de contenant, mentionnées dans le texte : *salme*, *canne* pour mesurer les draps (p. 341) ; *coffes* (p. 399, converties en unités métriques p. 401), p. 407 : « Les comptes révèlent que les membres (d'une compagnie) expédièrent au moins 3 066 kg de miel » ; et, plus bas : « Trois contrats qui précisent le poids des marchandises totalisent 6076,6 kg » – mais la source à laquelle est empruntée la première de ces données est sujette à caution, car « il s'agit probablement de 28 quintaux et non de 28 charges » (n. 379). On voit combien il est imprudent d'avancer que des sources du XIV^e siècle auraient pu signaler l'existence de kilogrammes quand on hésite entre quintal et charge (1 charge = 3 q). D. Coulon n'hésite pas à additionner 1 301 q, 342 jarres et 29 *canters* pour aboutir à la somme de 68 t (p. 409) en concédant en notes qu'« il faut évidemment rester très prudent [avec] l'équivalence une jarre pour 1 q » et qu'« il faut certes redoubler de prudence pour tenter de déterminer le poids d'un *canter*, sorte de cruche, car sa capacité ne peut être déterminée... ». En effet, il s'agit d'une unité pondérale, mais que n'a-t-il relu par prudence ses notes avant de calculer un poids de 68 t ! De même, il fait intervenir « le poids contenu dans les *costals* ou les *ponts*, des contenants de taille variable » (p. 415), parce que « plusieurs auteurs se sont déjà efforcés d'en calculer le poids mais ont abouti à des résultats bien différents », et de citer Heers, Ashtor, Plana i Borràs, mais le premier parlait des ports italiens, le second de Syrie, et le dernier de Barcelone, tout cela à des époques diverses. Je pense que, si l'on voulait s'interroger sur l'étymologie du mot « pont », on arriverait à *pondus*, qui a donné notre « poids » et la « poise ». Élucider ces problèmes – ô combien délicats ! – est pourtant primordial : à propos du sucre, « les quantités effectivement rapportées par des navires catalans entre 1371 et 1404 confirment cet effondrement des importations », mais 12 navires seulement sont signalés durant ces trente-quatre ans et ils rentrent avec des *botes*, des *carateli*, des caisses, des *ponts* et autres *marsapans* de sucre, sucre en poudre et sucre candi. Des données aussi disparates et aussi médiocres autorisent-elles à conclure à un « effondrement » ? Il faut toujours garder la mesure.

Passons à présent à ce qui me paraît excellent dans cette recherche originale : chaque marchandise transportée dans un sens ou l'autre fait l'objet d'une étude très savante qui obligera les historiens futurs à consulter cet impressionnant travail, notamment pour les épices, le gingembre surtout (p. 445-449), la cannelle (p. 453), le girofle (était-il bien utile de rappeler que Heyd considérait « les clous de girofle comme les boutons à fruits du giroflier » (p. 456) ? quand il s'agissait de la fleur séchée) et, bien entendu, pour le corail. Parmi les épices, Coulon introduit une distinction capitale entre *avers de lliura* et *avers de carga*, ce qui témoigne de sa sensibilité naissante aux subtilités de la métrologie et de l'histoire des prix. Autre étude recommandable et qui témoigne de la bonne utilisation des sources notariales qui leur font une grande place, les techniques de financement du commerce, les *commendes* qui restent le contrat privilégié à Barcelone quand dans les républiques marchandes italiennes avait été abandonné ce type de partenariat (ainsi la *colleganza* à Venise), d'autant que la cité catalane y ajoute un trait d'archaïsme surprenant : l'*accomenditaire* devait rapporter « d'autres produits aux bailleurs (*accomendants*) dans le port de départ » (p. 223), comme si la *commenda* consistait en un achat à terme et à crédit et non en un investissement dont la visée essentielle aurait été le profit. Au début du XV^e siècle, la *commenda* céda rapidement du terrain au bénéfice des sociétés (*comuns*) « à parts égales », ce qui est encore une surprise (en Italie, on investit selon ses moyens), d'autant qu'« aucun autre type de contrat de sociétés n'a pu être relevé à destination de l'Égypte et de la Syrie » (p. 235). Les opérations financières, changes maritimes et assurances, commencent par une approximation, puisqu'il est question de « marchandises assurées dans les changes maritimes » et de « changes couvrant le risque du navire » (p. 246), ce qui est du ressort de l'assurance, non du change. L'étude des assurances (p. 261 et s.) rétablit cette fonction (« l'assureur s'engageait à verser à l'assuré une somme indiquée dans l'acte en cas de perte des biens assurés »). L'étude des techniques se poursuit avec les contrats de nolis, les notaires distinguant *a escar* et *a quintarades*, selon que le groupe de marchands nolisait tout le navire ou payait pour les seules marchandises transportées. Coulon retrouve, bien entendu, les nolis différenciés chers à Melis mais, comme il a aussi lu Del Treppo et ses réserves, il conclut que « les nolis barcelonais de marchandises à destination de l'Orient n'échappent pas au constat d'une gamme de tarifs exagérément restreinte, ménageant les denrées de luxe au détriment des produits les moins chers, en dépit de l'effort de diversification relevé précédemment » (p. 275). Peut-on être plus prudent ? Autre trait d'archaïsme à porter au passif des Catalans, la prédominance du marchand itinérant au Levant, statut abandonné depuis longtemps en Italie, mais Barcelone imitait les cités marchandes italiennes dans l'instauration du monopole des échanges à son bénéfice avec l'outremer. Le dépouillement exhaustif des sources a consenti de repérer un seul marchand levantin arrivé à Barcelone avec un chargement d'épices, encore avait-il fait le voyage sur une galée catalane.

Il serait injuste de laisser croire que D. Coulon suit aveuglément et les sources et ses devanciers ; il est capable d'une distance critique d'excellent aloi et il évite par exemple de reprendre à son compte nombre d'allégations d'Ashtor dont il met souvent en cause la méthode d'investigation et l'emboîtement d'hypothèses rapidement transformées en certitudes péremptoires. Finalement, « les seuls véritables facteurs commerciaux catalans résidant en Égypte et agissant pour le compte de marchands restés à Barcelone sont des correspondants de la compagnie Datini qui représentaient la succursale barcelonaise (de la société) » (p. 590). Il faut dire que la politique catalane d'encouragement à la guerre de course et l'humeur bataillieuse de nombreux commandants de galère, voire l'alliance de fait avec les Hospi-

taliers de Rhodes, déclenchaient régulièrement des représailles de la part des autorités mamluks et des demandes de dédommagement qui n'aboutissaient pas.

On voit la richesse de l'information et la pertinence des analyses. Les défauts que j'ai signalés viennent sans doute du carcan que s'était imposé le candidat à la thèse et dont il aurait dû se débarrasser pour la publication. On écrit pour être lu et cela impose aussi de sacrifier des pans entiers d'érudition à l'avantage de la réflexion historique, mais je voudrais rappeler ce que j'ai dit en commençant : un livre qui épuise son sujet.

Jean-Claude HOCQUET.

Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté, XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2004, 295 p.

Mal connue pendant longtemps, la noblesse française des XVI^e et XVII^e siècles a, depuis plusieurs années, attiré l'attention d'historiens qui en ont profondément renouvelé la connaissance. À bien des égards, Jean-Marie Constant apparaît comme l'un des instigateurs de ces apports scientifiques qui donnent à voir un modèle nobiliaire de la Renaissance et des temps baroques bien différent de l'image traditionnelle véhiculée à la fin du XVIII^e siècle. Le titre du recueil d'articles publié par les Presses Universitaires de Rennes en 2004, finement provocateur, insiste justement sur le caractère hétéroclite et dynamique de cette noblesse de la première modernité. Classe dirigeante ouverte, en perpétuel renouvellement, constituée de va-t-en guerre passionnés, d'habiles gestionnaires fonciers, elle porte en elle toutes les espérances d'un pays neuf : la France du Beau XVI^e siècle.

Auteur d'une soixantaine d'articles et d'une dizaine d'ouvrages, dont *Nobles et paysans en Beauce aux XVI^e et XVII^e siècles*, *Les Guise*, *La Ligue* et *Les Conjurateurs*, Jean-Marie Constant a fait le choix d'éditer les textes qui lui ont semblé représentatifs des recherches qu'il a menées au cours des trente dernières années. Aidé par cinq de ses anciens élèves – Annie Antoine, Laurent Bourquin, Nicolas Le Roux, Cédric Michon et Frédérique Pitou –, il a réussi la gageure de nous livrer un ouvrage cohérent malgré la diversité des thèmes abordés. L'intérêt du recueil est double : en rassemblant des textes dispersés, il les rend accessibles à un public plus large, notamment celui des étudiants. Il permet également de suivre l'itinéraire scientifique de Jean-Marie Constant tout au long de sa carrière, de mettre en lumière l'évolution de ses axes de recherche, la mise en place de concepts clés comme celui de « noblesse seconde ». C'est précisément cette dimension qui donne tout son sens à l'ouvrage, car il montre que la recherche historique n'est pas un chemin linéaire : elle peut être ponctuée d'échecs, de hasards, et l'empirisme n'est pas étranger à cette construction intellectuelle. Points extrêmes de cet itinéraire intellectuel, trente années séparent l'étude de l'économie seigneuriale, développée en 1974 à travers l'exemple de la gestion de la baronnie d'Auneau (chap. IX, p. 123), de l'examen de la culture politique des nobles lors de la Cabale des Importants de 1643, analysée par le biais du discours nobiliaire, à l'aide de méthodes inspirées de l'anthropologie (chap. XVIII, p. 265).

Les articles ne sont classés ni par date de publication ni en fonction de la période sur laquelle ils portent, mais sont regroupés par thèmes.

La première partie, intitulée « Regards obliques sur l'identité noble », est constituée de cinq chapitres qui mettent en lumière les éléments de définition de

l'ordre nobiliaire dans sa globalité. Tout d'abord, l'A. se penche sur la notion de densité nobiliaire, instrument d'évaluation du poids social des nobles dans le royaume de France. Puis, dans un article de 1974, s'appuyant sur l'*Enquête de noblesse de 1667*, il précise les fonctions de la noblesse et s'interroge sur son intégration au reste de la société beauceronne d'Ancien Régime. Par là même, Constant aborde de plain-pied l'épineux problème de l'agrégation à la noblesse, qu'il développe dans le chapitre suivant, en confrontant le paradigme beauceron à l'élection de Bayeux étudiée par James Wood. Il en conclut que, si l'« anoblissement taillable » demeure, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le moyen privilégié d'accès au second ordre, il existe tout de même des nuances régionales. Poursuivant dans une même veine comparatiste mais en élargissant son horizon d'étude, l'A. révoque en doute l'idée d'une noblesse française fermée, contrairement à son *alter ego* anglais. Cette première partie s'achève sur la question complexe de l'évolution de l'univers mental de la noblesse au cours du XVII^e siècle et montre qu'il conditionne son rapport à la loi et à la guerre.

La deuxième partie est consacrée à la notion de « noblesse seconde » forgée par Jean-Marie Constant à partir de celle de « bourgeoisie seconde » étudiée par Henri Drouot. Cette expression apparue en 1984 a permis à l'A. d'explicitier le rôle d'un groupe social et politique, inférieur dans la hiérarchie noble aux princes et aux Grands mais supérieur à la masse des gentilshommes provinciaux. Ces lignages, choisis par le roi pour exercer une autorité locale en son nom, en raison de leur influence sur le terrain, relaient l'autorité monarchique auprès des notables urbains ou des seigneurs campagnards. Après un article général sur les contours de ce groupe social et sur son rôle au cours de la première modernité, notamment lors de l'assemblée de noblesse de 1651, J.-M. Constant s'intéresse à la conduite des barons français pendant les guerres de Religion en s'appuyant sur des sources négligées par les historiens de la noblesse : le *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel* et les documents du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale. Après avoir ainsi mis en place une typologie des comportements et des fidélités nobles, l'A. se livre à une étude de cas sur la maison Du Buëil, depuis la guerre de Cent ans jusqu'au règne de Louis XIV, retraçant ainsi les destinées d'une famille de la noblesse seconde. L'étude de la gestion de la baronnie d'Auneau, qui présente la seigneurie d'un noble second d'importance, Charles de Sourdis, remet en cause le *topos* du noble dispendieux en soulignant au contraire le souci de bonne administration des domaines nobiliaires par leurs détenteurs. Bien plus originales, les deux dernières contributions mettent en exergue l'intérêt de l'A. pour l'anthropologie. En effet, il utilise des méthodes empruntées à cette discipline pour reconstruire l'imaginaire des nobles en confrontant deux textes littéraires, dont les auteurs appartiennent à la noblesse seconde, *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé et les *Bergeries* du poète Racan, œuvres qui mettent en scène un monde immuable au sein duquel le château serait le refuge des libertés nobiliaires. Puis, s'interrogeant sur le rôle politique de l'amitié au sein de la noblesse, l'A. apporte une contribution essentielle à ce débat de l'historiographie politique moderne. Dépendant de la sphère publique, l'amitié jouerait un rôle décisif dans la solidité des réseaux nobiliaires au cours de la première modernité. Puissant levier politique, c'est elle qui aurait permis de mobiliser des troupes au service d'une cause, fût-elle royale ou témoignage d'une dissidence nobiliaire.

La dernière partie, constituée de sept contributions, traite justement de cette constante propension des nobles des XVI^e et XVII^e siècles à la révolte. Dissidences contre l'autorité monarchique, contre la construction de cet État moderne per-

sonnalisé par les cardinaux-ministres, les guerres civiles et les prises d'armes constituent des moments paroxystiques qui permettent de saisir avec plus de finesse les clivages et les sensibilités de l'« outillage mental » des nobles. Deux articles sur la noblesse protestante de la seconde moitié du XVI^e siècle tissent un lien étonnant entre l'imaginaire nobiliaire protestant et l'imaginaire ligueur, dont les idéaux politiques reposent pareillement sur les villes, moteurs d'un pouvoir de proximité. Ce modèle de gouvernement nobiliaire est approfondi grâce à l'étude de l'ouvrage du protestant Jean de La Taille, *Le Prince nécessaire* (1572), dans lequel le rôle de conseil de la noblesse est réaffirmé. Une courte analyse de la culture politique d'Henri de Guise, perçue à travers son comportement, éclaire l'incompréhension des nobles face aux mutations du pouvoir royal et clôt l'enquête sur le temps des guerres de Religion. Les trois derniers articles évoquent la période 1643-1659 et insistent sur les ultimes tentatives de la noblesse de se présenter comme groupe politique indépendant face à la montée en puissance de l'État absolutiste. Étudiant les assemblées de noblesse de 1649 et 1651 et la dernière révolte nobiliaire de l'Ancien Régime (1658-1659), Constant y voit un moyen pour la noblesse seconde d'occuper le champ politique indépendamment des Grands et du reste des gentilshommes. Ces tentatives, qui se soldèrent par des impasses, montrent que le second ordre a essayé de promouvoir une autre forme de monarchie au sein de laquelle il serait pleinement associé au pouvoir royal.

Témoignage du renouvellement profond de l'histoire de la noblesse, cet ouvrage offre aux chercheurs un vaste champ de réflexion et de nombreuses pistes à explorer.

Anne-Valérie SOLIGNAT.

Mireille Mousnier, *Les animaux malades en Europe occidentale (VI^e-XIX^e siècle)*. Actes des XXV^{es} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 12-13-14 septembre 2003, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005, 278 p.

On est rarement déçu par la publication des *Actes* des Journées de Flaran. Cela tient sans doute à une organisation bien rodée et à la grande qualité dans le choix des intervenants ; cela tient certainement aussi à la longue durée qui est l'empreinte constante de ces *Journées*.

Le thème retenu en 2003 n'était pas l'élevage, question que de nombreux colloques ont abordée depuis une vingtaine d'années, mais seulement les maladies du bétail, principalement les épizooties et les zoonoses qui inquiètent encore plus l'homme.

On peut dire que les contributions publiées forment un bouquet de choix, le succès étant sans doute lié à une collaboration fructueuse entre vétérinaires et historiens, l'histoire ayant beaucoup à apprendre de la médecine.

Le temps long permet des rapprochements fructueux. Riche est la communication de Nicolas Portet, « L'hippiatrie médiévale. Une réalité archéologique », qui montre que la ferrure, déjà bien présente au X^e siècle, a fortement évolué jusqu'au XIV^e siècle, et que tout ne découle pas d'une pâle imitation des pratiques nées en Méditerranée orientale, ne serait-ce que dans l'infinie variété des fers orthopédiques qui témoignent d'une maréchalerie fort évoluée.

De même, Yves Lignereux montre que, en matière de soins vétérinaires, tout n'est pas passé nécessairement par l'islam. Les textes européens fleurissent dès le XIII^e siècle et *Le parfait maréchal* de Solleysel, paru en 1664, marque un premier aboutissement. À son tour, Jacques Voisenet dresse un bilan et des perspectives de recherche sur l'animal malade au Moyen Âge, période qui s'est intéressée particulièrement, pour des raisons de culture, au cheval, au faucon et au chien, mais où le berger tient aussi une grande place.

Très important aussi, le texte de Claude Guintard sur l'histoire de la médecine vétérinaire qui montre tout l'intérêt des recherches archéologiques dans le domaine de la paléopathologie, mais en fixe aussi les limites, l'étude des affections osseuses ne couvrant pas tous les domaines de la maladie.

L'Espagne figure aussi en bonne place dans la recherche, avec une étude sur l'état sanitaire des ovins dans la couronne de Castille, question mal connue, alors que l'institution de la Mesta est abondamment traitée depuis des décennies. La transhumance impose des mesures draconiennes quand survient l'épizootie, en particulier l'isolement du bétail malade et, parfois, la clôture des pâturages.

Pour l'époque moderne, Christian Desplat montre finement la résonance de la maladie sur les comportements humains lors de la grande épidémie de peste bovine qui sévit dans le Sud-Ouest en 1774-1776, tandis que François Viallat, un expert en la matière, se préoccupe de la propagation des épizooties aux XVIII^e et XIX^e siècles en rapport avec les mouvements du cheptel.

Suivent une série d'interventions qui concernent aussi bien la lèpre du cochon dans ses rapports avec la lèpre de l'homme (Madeleine Ferrières), que la difficile éducation des vers à soie (Michel Vanderpooten), que les modalités d'indemnisation des paysans touchés par les maladies du bétail en Dauphiné (René Favier). Suit un bilan des moyens de lutte déployés dans le Gers (Georges Courtes) et dans la région de Toulouse (Jack Thomas), jusqu'à l'apparition d'une véritable police sanitaire départementale avec la grande loi de 1881. Le recueil se termine par quelques pages denses de Robert Delort qui milite pour l'utilisation de « l'incroyable diversité des sources » et pour l'établissement d'un indispensable répertoire des maladies. L'homme, dans ses rapports avec l'animal, n'est jamais oublié au cours de toutes ces interventions, ce qui donne à ce recueil choisi une véritable profondeur historique qui appelle d'autres travaux.

Marcel LACHIVER.

Nadine Vivier (textes réunis et présentés par), *Ruralité française et britannique, XIII^e-XX^e siècle. Approches comparées*. Colloque franco-britannique du Mans, 12-14 septembre 2002, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2005, 254 p.

Les actes de ce colloque d'histoire rurale prolongent les efforts déployés par les historiens français pour la préparation de la question d'agrégation et de CAPES des années 1998-2000. La collaboration d'historiens anglais est la bienvenue, tant il est vrai que la comparaison entre les deux pays ne peut être que fructueuse si la recherche veut avancer, ne serait-ce que pour mieux marquer les différences, plus que les ressemblances, qui existent de part et d'autre de la Manche. Pendant trop longtemps, on n'a vu l'histoire rurale de l'Angleterre qu'à partir de la fameuse

révolution agricole chère à tous les physiocrates de la seconde moitié du XVIII^e siècle français. De ce point de vue, J.-P. Jessenne apporte un éclairage nouveau dans sa brillante communication d'histoire comparée.

De même, J.-P. Poussou, sans aucun doute le meilleur connaisseur français de l'histoire rurale britannique, souligne, dans un texte très dense, que la notion même de révolution agricole limitée au XVIII^e siècle est remise en cause par bon nombre d'historiens anglais qui la font remonter au XVI^e siècle ou, mieux, qui ne voient qu'une évolution, pas toujours linéaire, entre le milieu du XVI^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, liée surtout, dans le cadre des grands domaines, à la demande sans cesse croissante de l'agglomération londonienne, ce qui supposait une production et une productivité accrues.

Après ces deux fortes communications, un ensemble de cinq textes s'intéresse au travail des femmes dans les exploitations agricoles. Malgré des remarques et des pistes comparatives intéressantes soulignées par les historiens des deux pays, qui insistent sur le manque de sources propres au travail féminin, sur les pièges tendus par les listes nominatives de recensement du XIX^e siècle, les résultats sont assez maigres et côtoient souvent la banalité malgré quelques apports très éclairants de R. Hubscher sur le travail et la situation des migrantes italiennes et polonaises dans l'entre-deux-guerres. On y apprend que les femmes de la campagne devaient, en plus des besognes domestiques, soigner la volaille, traire les vaches, vendre le lait et les œufs, seconder les hommes dans les gros travaux des champs. Pour un peu, ma grand-mère et ma mère, nées respectivement en 1870 et en 1901, y auraient appris qu'elles travaillaient, au temps des moissons d'avant 1914, de dix à douze heures par jour sur les terres des gros fermiers de l'Île-de-France chers à J.-M. Moriceau.

Solides aussi et d'un classicisme de grande facture, les communications de A. Antoine sur le statut des paysans, de G. Béaur sur la transmission des biens et le statut juridique des terres, la propriété utile l'emportant sur la propriété éminente, et de Richard W. Hoyle marquant les étapes de la disparition du petit fermier anglais, les seigneurs poussant à l'agrandissement de la taille des fermes et à la concentration de la propriété.

La production agricole est abordée par le biais des inventaires après décès, riches en France comme en Angleterre, surtout pour ce qui concerne les biens meubles. Philippe R. Schofield montre que la pratique testamentaire est bien établie en Angleterre et au Pays de Galles dès le XIII^e siècle, afin d'éviter que le seigneur ne s'empare de la succession des tenanciers. Mark Overton souligne l'intérêt des inventaires pour mesurer les étapes du changement agricole, et en particulier l'accélération qui, entre 1550 et 1750, favorise les régions du Sud-Est par rapport à la Cornouailles prise comme témoin d'une région moins évoluée.

Enfin, faisant la synthèse de tous ces travaux, inégaux à mon sens, J.-P. Poussou insiste sur le fait que, malgré une énorme production scientifique, la connaissance de l'agriculture anglaise reste tributaire de travaux extrêmement fouillés mais localisés, alors que de nombreuses synthèses régionales sont disponibles en France.

Marcel LACHIVER.

Jérôme Buridant, *Espaces forestiers et industrie verrière, XVII^e-XIX^e siècle*, préface d'Yves-Marie Bercé, avant-propos d'Andrée Corvol, Paris, L'Harmattan, 2005, 416 p.

Depuis une vingtaine d'années, la forêt est à la mode. On ne l'étudie plus simplement d'un point de vue juridique, on ne se soucie plus uniquement des seigneurs soucieux d'exercer leur droit de triage. C'est, en collaboration avec les forestiers, les géographes, les pédologues, une histoire totale que l'on tente de reconstituer, une histoire de l'homme au cœur des massifs boisés, une histoire de son action multiséculaire sur les paysages, les peuplements, l'économie.

Le livre de Jérôme Buridant apporte des réponses nouvelles à la plupart des questions qui intéressent l'historien. Grâce à de belles sources d'archives, et malgré les destructions liées aux divers conflits qui ont dévasté la région étudiée, l'A. tire des enseignements précis du dépouillement quasi exhaustif de la riche série B du département de l'Aisne, en particulier les papiers du bailliage et de la maîtrise des Eaux et Forêts de La Fère, sans oublier le fonds de l'intendance de Soissons.

Dans cette région du Laonnois, les forêts appartiennent d'abord aux riches abbayes ou font partie de l'apanage d'un grand prince, ici le duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Après les destructions liées à la guerre de Trente ans, une meilleure maîtrise de l'espace se fait jour grâce à l'action conjointe du célèbre Louis de Froidour et de Colbert, tout cela avant l'application lente de la réglementation forestière née de la grande ordonnance de 1669. Les usages des communautés sont rationnés pour éviter la surcharge des pâturages : les délits forestiers sont plus fortement réprimés, même si la Révolution favorise un certain retour à l'anarchie. Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, des aménagements sur le cours de l'Oise et de l'Aisne permettent une expansion du flottage et des abattages multipliés pour satisfaire les besoins en bois de chauffage de la capitale, ce qui entraîne une forte hausse des prix du bois.

Dans cette région de forte tradition verrière, l'installation, en 1695, de la Manufacture royale des glaces née trente ans plus tôt dans le faubourg Saint-Antoine stimule l'exploitation, l'entreprise absorbant environ 30 000 stères de bois par an. Pas n'importe quel bois, mais du bois de billette, de gros rondins tirés d'une exploitation tous les vingt-cinq à trente ans des taillis privilégiés par rapport à la futaie. Car il n'est plus question de cueillette, comme au Moyen Âge. Désormais, les forêts sont cultivées en longue révolution pour permettre la satisfaction de la demande industrielle. On ne se satisfait plus de l'exploitation par *furetage*, pour passer à l'exploitation par *tire et aire*, système qui facilite l'abattage et la vidange du bois, à la condition d'améliorer les chemins d'exploitation et d'entretenir les routes. Le renouvellement par recépage ne se fait pas toujours commodément et les baliveaux laissés après la coupe des taillis ont du mal à donner une bonne futaie.

Car la forêt n'est pas immuable et l'homme y introduit des déséquilibres. Le passage de la futaie au taillis défavorise le hêtre qui était encore l'essence dominante au début du XVII^e siècle. Deux siècles plus tard, le chêne l'emporte, suivi de très près par le charme, excellent bois de chauffage, le hêtre ne comportant plus que pour 12 % du peuplement. De nombreuses essences secondaires apparaissent, comme le pommier, le tremble, le merisier, le bouleau. Vers 1760, on essaie d'introduire le sapin et d'autres essences étrangères qui périclitent faute de débouchés assurés. Seul le peuplier l'emporte largement au XIX^e siècle,

ce qui explique que l'Aisne soit encore le premier département popilicteur de France.

Dans un développement fort bien venu, Jérôme Buridant s'attache aux contraintes du milieu. Les variations multiséculaires du climat ont-elles une influence sur la croissance des arbres ? Les grands hivers semblent affecter le bois, en particulier les hivers 1709 et 1740, mais aussi le vent, car les grandes tempêtes font des dégâts (1765), tout comme les porcs dont la païsson subsiste mais avec une réglementation draconienne en fonction de la production des glands et des faines. La pression de la faune sauvage est également importante. Les loups, qui continuent à s'attaquer de préférence aux petits pâtres – n'en déplaise aux âmes sensibles de nos chers écologistes en chambre –, ne disparaissent qu'au XIX^e siècle ; à la veille de la Révolution, on en tue encore une cinquantaine par an. S'il est impossible de dénombrer les bêtes fauves et les bêtes noires, force est de constater que les cerfs, les chevreuils et les sangliers ravagent la forêt en mangeant l'écorce des jeunes plants ou en fougeant profondément pour dévorer les glands. Ces grands animaux qui pullulent encore aujourd'hui sont toujours la plaie des forestiers et des agriculteurs qui exploitent les terres en marge des bois.

Au terme d'une étude très érudite, aux démonstrations solides, l'A. montre que la forêt, intense lieu de vie sous l'Ancien Régime, où l'homme est partout, en maraude avec son bétail ou avec sa cognée, est devenue un monde plus fermé où évoluent surtout les techniciens du bois et de l'abattage. Vers 1850, après les réformes apportées par le Code forestier adopté en 1827, et au moment où va se faire la mutation essentielle qu'est le passage du bois au charbon pour satisfaire les besoins de l'industrie, le monde de la forêt est de plus en plus étranger au monde des champs. Les interpénétrations sont plus rares, le divorce est consommé. En résumé, un beau livre, dense, sans verbiage. Un auteur à l'âme forestière, les pieds dans l'humus, et au beau talent d'historien ; souhaitons-lui de continuer à faire, n'en déplaise à Vaugelas, de la *belle ouvrage*.

Marcel LACHIVER.

Jean-Paul Barrière, Véronique Demars-Sion (textes réunis et présentés par), *La femme dans la cité. Entre subordination et autonomie. Normes et pratiques*, Lille, Centre d'histoire judiciaire, 2003, 163 p.

Les responsables du Centre de recherches de l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest de l'Université de Lille III, en collaboration avec le Centre d'histoire judiciaire de l'Université de Lille II, ont organisé cinq journées d'études sur l'histoire des femmes dans les villes de l'Europe du Nord-Ouest, de la fin du Moyen Âge à nos jours, dont les thèmes sont allés de la clôture à la vieillesse, en passant par le travail. Ce volume reproduit les huit interventions de la première journée (7 mars 2003), consacrée au droit des femmes.

L'objectif fut de montrer que « la pratique assouplit ce que le droit rend rigide ». Il y a toujours entre les normes et les pratiques un décalage qui peut se révéler important, comme le rappelle Philippe Guignet dans la préface.

Après un panorama de la situation juridique de la femme selon les divers droits coutumiers du nord de la France sous l'Ancien Régime, puis les droits de plusieurs pays européens au XIX^e siècle, complété par une bibliographie fournie de 24 pages, les participants ont réfléchi sur la pratique. Les femmes étaient-elles en

position d'incapacité juridique pendant les périodes médiévale et moderne ? Le fait qu'elles vivent en ville modifiait-il leur statut juridique ? Un exemple précis, celui des femmes en justice à Tournai, qui était la Cour supérieure des Pays-Bas, éclaire cette réalité judiciaire, car les femmes, plus souvent qu'on ne le croit, luttèrent pour la reconnaissance de leurs droits : les filles n'hésitaient pas à poursuivre leurs séducteurs ou à entrer en conflit avec leurs parents à propos du mariage, des épouses revendiquaient leur patrimoine, etc. La pratique était, de fait, nuancée. Sans remettre en cause la suprématie maritale, elle traitait avec mansuétude les femmes dépendantes et spoliées. Les mêmes questions sont ensuite posées pour l'Angleterre de l'époque moderne et la Belgique contemporaine, arc-boutée sur sa conception qui ne doit pas sortir de son rôle d'épouse et de mère, face à l'image d'un homme qui travaille au-dehors pour nourrir une famille dont il est le chef. Finalement, c'est la question de la reconnaissance du travail féminin qui est ici posée.

Une journée d'études ne suffit pas, bien évidemment, à faire le tour d'une question qui ne peut être féconde que si elle est envisagée sans séparer les versants féminin et masculin, et en prenant en compte également les célibataires. Ces femmes étaient, par la force des choses, émancipées de la tutelle maritale, ce qui les rendait exceptionnelles aux yeux de la loi. Pour elles, le droit se montre-t-il sévère, ce qui reviendrait à dire qu'il est foncièrement misogyne ? La question mérite qu'on y revienne.

Agnès WALCH.

Denise Turrel, *Le blanc de France. La construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion (1562-1629)*, Genève, Droz, 2005, 256 p., ill. en noir.

Le sous-titre de ce bel ouvrage en dit parfaitement l'objet : repérer et comprendre les modalités par lesquelles « le blanc », donc la couleur blanche qui identifiait les troupes des réformés au XVI^e siècle, est devenu, au siècle suivant, le signe distinctif des troupes de la monarchie catholique sur tous les théâtres européens de la guerre, au point que, lors des fameuses journées qui ont immédiatement précédé la prise de la Bastille, le blanc a servi pour l'établissement de la cocarde tricolore des patriotes, en association avec le rouge et le bleu de la ville de Paris. Moment d'affrontement, les guerres de Religion apparaissent dans cet ouvrage comme le moment du retournement d'un signe identitaire majeur. Mais dans ce projet, que Denise Turrel construit avec une grande maîtrise des sources tant écrites (on peut y distinguer trois ensembles : les témoignages, les histoires et les textes de propagande) qu'iconographiques (les gravures, mais aussi quelques peintures), apparaît une difficulté de taille : quelle place accorder au bleu comme couleur de la monarchie française ?

L'étude est divisée en trois parties, examinant successivement la couleur comme un signe emblématique, puis la confrontation du blanc devenu marque royale (donc catholique) face à la croix, enfin les différentes valeurs prises par le blanc durant toute la période d'observation.

Couleur unique des vêtements des armées huguenotes sur les tapisseries du musée d'Écouen (réalisées entre 1570 et 1585) dont la description ouvre le livre, le blanc s'affronte à des unités catholiques qui, elles, arborent le rouge, le bleu, le

vert ou encore le noir, mais presque toujours avec des croix blanches. Mais lorsque, en mai 1588, Henri III arbore une écharpe blanche pour accueillir Henri de Navarre qui lui apporte le soutien de ses troupes face à celles de la Ligue commandées par le duc de Mayenne, on assiste à un transfert de sens : le blanc est devenu couleur royale. L'affrontement religieux fait place à une logique d'union politique de tous les Français autour de la personne royale, avec le blanc pour emblème. Henri IV commande nombre de tableaux et de gravures pour présenter à l'Europe entière à la fois sa personne et sa couleur (le célèbre « panache blanc »). Mais cette appropriation s'est faite dans l'affrontement avec la profusion de couleurs arborées par les Ligueurs (qui prennent tantôt le rouge espagnol, tantôt le vert de Lorraine, ou le noir du deuil) face à la diabolisation de l'écharpe blanche, rapportée par Pierre de l'Estoile (les diables portent des écharpes blanches) ou encore aux parodies (voir les pages 61-72). L'écharpe blanche devenue emblème royal fait partie intégrante du *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant* pour qualifier le Maheustre (partisan de Henri IV).

La marque blanche, devenue marque royale, participe de tous les rituels des cérémonies des villes, mais entre aussi en lutte avec la marque de la croix, comme le montre la deuxième partie du livre. Plus facile à confectionner que la croix, elle se voit de loin, et l'on peut dater son appropriation totale par les communautés d'habitants de la remarque du ligueur Louis Dorléans ironisant sur l'incapacité pour un roi encore protestant de recevoir le cordon bleu de l'ordre et suggérant de fonder un « ordre des chevaliers de la blanche écharpe et du blanc jupon »... Les multiples croix, dont la diffusion était portée par le mouvement de la réforme catholique, se trouvent alors dans une posture paradoxale, car les Ligueurs catholiques l'emploient dans leur combat contre le roi catholique Henri III (qui, en créant l'ordre du Saint-Esprit en 1578, introduit la croix de Malte).

La dernière partie examine les réactions des contemporains à la couleur blanche en reprenant à nouveau, de façon certes un peu répétitive, des références prises dans le parti des huguenots, puis dans les réactions catholiques (particulièrement lors du siège de La Rochelle). Les deux derniers chapitres rappellent encore comment le blanc est devenu catholique et royal entre 1589 et les années 1630. À part une réserve mineure, concernant la construction de la dernière partie du livre, nous pouvons conclure en saluant un travail original, mené avec érudition et conviction, sur un sujet qui n'est pas encore épuisé, car, si les secrets politiques et religieux du blanc nous ont été révélés grâce à Denise Turrel, le bleu, autre couleur de la monarchie, et le rouge et le bleu du drapeau tricolore attendent encore leur historien. Pour cette dernière question, en effet, l'affirmation coutumière qu'il s'agissait d'associer les couleurs de la ville de Paris au blanc de la monarchie ne rend pas compte de l'observation de la présence bien antérieure de tricolore, dans l'iconographie mariale par exemple, ou dans les vêtements d'Anne d'Autriche peinte par Laurent La Hyre en 1647 ou encore dans les rues de Paris, sur les vêtements des partisans des Insurgents américains, à la fin du XVIII^e siècle. Espérons que le livre de Denise Turrel serve de modèle à tous ceux qui n'en restent pas à des informations simplificatrices sur la question des usages de couleurs en histoire.

Annie DUPRAT.

Jérôme Grévy, *Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! Un siècle de guerre de Religion en France*, Paris, Armand Colin, coll. « Les Enjeux de l'histoire », 2005, 246 p.

Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! Ce titre, Jérôme Grévy rappelle qu'il fut le mot d'ordre de combat lancé par Gambetta en 1877 pour unifier la gauche et devint, pendant quatre décennies, un programme de gouvernement. La République laïque et l'Église catholique entrèrent dans un conflit au cours duquel alternèrent des périodes de tension extrême et d'autres de rapprochement. Les manifestations lors de l'expulsion des religieux et des religieuses en 1880 et en 1903, les querelles du 14 Juillet à propos des sonneries de cloches, les actes de résistance lors des inventaires de 1906 constituent autant de signes de ce que l'affrontement ne relevait pas d'une simple lutte pour le pouvoir mais mettait en jeu des ressorts irrationnels. Nous voici au cœur même du livre de Jérôme Grévy qui n'est pas, à partir d'un récit, de distribuer blâme et éloges, de justifier ou excuser les attitudes des uns et des autres, mais plutôt de comprendre le déchaînement de la violence, verbale ou physique, symbolique ou réelle.

Pour saisir les ressorts de ce qui fut vécu comme un drame, l'A. a mis en situation la loi de 1905 pour ne pas la penser exclusivement comme fondation d'un ordre nouveau, communément appelé « laïcité à la française », mais plutôt comme la manifestation d'un état conflictuel à comprendre. C'est dans cette démarche que l'A. a soumis à l'analyse non seulement les discours officiels au Parlement mais également les attitudes, les gestes et les cris lors des affrontements dans les rues des villes et des villages. L'histoire ne peut, en effet, s'intéresser au XIX^e siècle sans prendre en compte ce paradoxe : alors que le clergé développait un discours de refus de la modernité et prétendait reconstruire l'Église selon un modèle idéalisé, le catholicisme était pleinement partie prenante de cette modernité. Par un jeu complexe d'influences réciproques, l'Église catholique et la société française évoluèrent simultanément et se transformèrent mutuellement. Ainsi, la lecture de la presse catholique et la pratique des pèlerinages en chemin de fer devinrent à la fin du siècle des éléments importants de l'identité catholique. Pour autant, l'Église catholique était loin de présenter un visage unanime et uniforme. De multiples clivages existaient, dont certains étaient minimes, tandis que d'autres mettaient en cause des points fondamentaux de la relation. Des modèles de catholicisme divergents, voire antagonistes, opposaient les citadins et les ruraux, l'élite et le peuple, les évêques et le bas clergé, les séculiers et les réguliers... Les dissensions longtemps feutrées sortirent des salons épiscopaux et furent étalées sur la place publique. Malgré tout, le principe unitaire l'emporta. La figure du pape en fut le symbole et le garant. Jérôme Grévy montre que le monde catholique, aussi diversifié soit-il, fut saisi du côté du discours de l'intransigeance qui parlait plus fort et passa pour représenter l'ensemble des catholiques. Les athées, les indifférents, les tièdes se sentaient contestés par un usage religieux de l'histoire où la République n'était que la forme moderne du mal, s'acharnant contre l'Église dépositaire de la Vérité. De Julien l'Apostat à Voltaire en passant par Coligny, Satan s'était servi des hommes pour combattre l'Église catholique. Aussi, si l'anticléricalisme s'adossa à l'intransigeance catholique, il contribua à renforcer au sein du catholicisme le sentiment d'unité et fit taire les ferments de division.

Pour comprendre le sens du combat mené par les républicains contre l'Église catholique, Jérôme Grévy a retracé l'historique de l'anticléricalisme dont il décrypte les discours fustigeant l'institution ecclésiale. Cette histoire où s'entremêle

imaginaire et pratique est sans doute aussi ancienne que l'Église. Ainsi, des juifs devenus chrétiens reprochèrent à Pierre d'avoir fréquenté des païens de même que Paul et Barnabé durent se justifier de ne pas exiger que les nouveaux convertis se fassent circoncire. Souvent, d'ailleurs, ce furent des ecclésiastiques qui développèrent une critique de l'institution à laquelle ils appartenaient. Au nom des principes évangéliques, ils condamnaient les abus dont les clercs qui détenaient le pouvoir se rendaient coupables. Nombre d'écrits ou de représentations iconographiques ne se privaient pas de dénoncer les moines sous les évêques qui vivaient dans la richesse ou la luxure. Leur contestation fut soit rejetée, parfois avec violence, soit prise en compte par l'Église qui tenta, avec plus ou moins de bonheur selon les époques, de s'en inspirer pour se réformer. Parallèlement, un courant plus populaire ne se privait pas de se moquer des clercs. Rire des turpitudes supposées des moines et des nonnes constitua de tout temps une sorte de catharsis devant un mode de vie si difficile à comprendre par le commun des mortels.

Mais l'anticléricalisme changea de nature au XIX^e siècle. Les anticléricaux se firent de plus en plus virulents contre une Église qui leur semblait refuser le mouvement du siècle et s'enfermer dans des préjugés d'un autre âge. Régulièrement, articles, brochures et livres se multiplièrent pour dénoncer son pouvoir d'influence et de nuisance. Tous ne développaient pas les mêmes arguments. Certains concentraient leur critique sur les congrégations, qui mettaient en œuvre cette confusion entre politique et religion. D'autres étendaient la dénonciation au catholicisme, dont la théologie et l'organisation étaient jugées incompatibles avec les principes de 1789. D'autres enfin estiment que c'était la religion, toutes les formes de religion et toutes les formes de culte, qui étaient absolument archaïques et contraires à la science. Ce mouvement fut non seulement le fait de quelques journalistes en mal d'inspiration, mais aussi de romanciers – Eugène Sue, Alexandre Dumas, Balzac, Zola –, d'universitaires – Edgar Quinet, Jules Michelet, Renouvier –, d'hommes de gouvernement – Thiers, Jules Ferry, Paul Bert. Jérôme Grévy ne donne pas seulement l'argumentaire rationnel ou d'ordre positiviste des anticléricaux. Il analyse alors avec pertinence l'imaginaire émotif qui fut mis en œuvre pour stigmatiser la nuisance des membres des congrégations religieuses ou encore des Jésuites vus du côté de l'immoralité, du vol et des pires crimes. La dramatisation des enjeux s'explique par les représentations du conflit élaborées par les protagonistes. Tous imaginaient qu'ils étaient les acteurs d'un combat intemporel entre le bien et le mal. Tous étaient persuadés que l'issue ne pouvait qu'être fatale. Chacun se sentait investi d'une mission supérieure.

Dans ce théâtre où se joue le bien et le mal, le prêtre exerçant la prérogative de la confession fit l'objet de toutes les suspensions, constituant même, selon Michelet, une sorte d'adultère moral. Pour préserver aussi bien les épouses que les enfants, les anticléricaux entendaient substituer à ce modèle pervers la vertu la plus haute qui devait régner en démocratie et qui était fondée sur la morale. Cette morale était déterminée par la libre adhésion à un système de valeurs, inspirée de la philosophie kantienne ou de la pensée positiviste. Voilà pourquoi l'éducation des enfants devait être retirée aux clercs et confiée à l'État. L'instituteur serait le dispensateur de cette morale laïque.

Ainsi, conclut Jérôme Grévy, les deux dimensions rationnelle et irrationnelle de l'anticléricalisme ne s'excluaient pas ; elles se complétaient et se renforçaient mutuellement. Les républicains et surtout les radicaux considéraient que, avec la Séparation, était accompli le programme qu'ils avaient reçu en héritage. L'œuvre de sécularisation initiée par la Révolution française était enfin portée à son terme. La version officielle du processus d'élaboration fut admise largement. La loi

de 1905 que Combes avait conçu comme une mesure d'hostilité à l'égard de l'Église catholique avait été infléchi dans un sens libéral par l'action parlementaire de Briand. Rome, qui était responsable de la crise initiale, avait refusé la Séparation, mais les catholiques français l'avaient acceptée. La France avait par cette réforme rempli sa mission démocratique, en explorant une voie nouvelle pour montrer aux autres peuples le chemin de la liberté. Ce livre d'histoire politique, qui interroge la dramatisation du combat contre le cléricanisme, montre que le pays, en réalisant la Séparation, avait constitué le dernier acte de la conquête de la liberté, acte riche en référents matériels et intellectuels par l'adhésion à une vision de l'homme et du monde.

Annie STORA-LAMARRE.

John Horne, Alan Kramer, *1914 : les atrocités allemandes*, traduit de l'anglais par Hervé-Marie Benoît, Paris, Tallandier, 2005, 640 p.

L'ouvrage de John Horne et Alan Kramer est paru en anglais en 2001. Il avait, dans cette première version, fort justement établi sa réputation dans la communauté des historiens de la Grande Guerre. La traduction française devrait lui assurer une diffusion plus large encore. L'ouvrage, fort dense, comprend 473 pages de texte, 29 pages de sources et de bibliographie, 13 pages d'index et 20 pages d'annexes. Il s'agit donc d'un outil scientifique complet. La première phase de la démarche des A. consiste à établir les faits. Lors de l'invasion de la Belgique en août 1914 et, dans une bien moindre mesure, lors de l'invasion de la France, des crimes de guerre contre les civils sont perpétrés. S'agit-il d'une légende ou non ? Les 107 premières pages de l'ouvrage sont consacrées à l'administration de la preuve. La massivité des exactions ne peut être mise en cause. Très minutieusement, les deux A. recensent les situations, examinent les faits, décrivent les déroulements des événements. Cette mise en récit, démarche essentielle pour l'historien, s'avère très fructueuse. Les chiffres notamment sont accablants. Au total, « la géographie des incidents montre que la violence contre les civils ennemis a été endémique dans l'armée allemande » (p. 97).

La deuxième partie présente les systèmes d'explications culturelles des atrocités. Les deux A. démontrent fort bien que la brutalité des troupes allemandes se construit en premier lieu sur la surprise de voir les troupes belges leur résister. Par ailleurs, les Allemands, dans l'ignorance qu'ils sont de certaines pratiques belges – comme la garde civique –, assimilent purement et simplement ces formations – pourtant démobilisées le 18 août 1914 – à des bandes de francs-tireurs. Revenant sur certaines images d'Épinal, John Horne et Alan Kramer montrent combien les troupes allemandes sont de médiocre qualité, souvent assez mal tenues en main par leurs officiers. Une véritable « grande peur » se développe au sein de l'armée allemande d'invasion. « La vraie cause des coups de feu indisciplinés est la panique des soldats allemands nerveux » (p. 49). Le rôle joué par des « *friendly fires* » est également bien mis en exergue pour, au total, avancer un système d'explication des violences. Elles alimentent notamment un retournement sémantique. Les victimes de l'invasion – au premier chef, les civils belges – sont transformées en bourreaux par le regard des soldats allemands. Un argument extrêmement pertinent est développé par les deux A. Le retard pris dans la réalisation du plan Schlieffen modifié par Moltke exerce une pression considérable sur la troupe via la chaîne de

commandement allemand. Les officiers de terrain subissent la pression de l'état-major pour que la traversée de la Belgique ait lieu le plus rapidement possible malgré la résistance inattendue des troupes du petit royaume. Tout élément retardant l'avance allemande est ressenti comme une frustration au sein des troupes d'invasion et alimente des comportements de violence et le développement de la théorie de la guerre populaire. Le recours massif à l'alcool vient lever les derniers barrages mentaux et transformer la peur des soldats allemands à l'égard des civils belges en agressivité. Les rituels de la violence qui, après les faits, font l'objet de commissions d'enquête (Bryce Committee ou Commission belge) montrent à l'envi que le viol est une arme de contre-guérilla, une réponse à la guerre des francs-tireurs que les troupes allemandes pensent mener en Belgique. L'approche fine du comportement des chefs complète habilement l'identification de l'attitude des soldats. Les responsabilités des exactions, à certains niveaux élevés de la hiérarchie allemande, sont attestées par des ordres parfois donnés sur le terrain, mais plus encore par la prolifération des thématiques des « francs-tireurs » en provenance des milieux dirigeants de l'armée et qui diffusent ensuite, par capillarité, dans les corps de troupes.

L'approche des « rejeux » de conflits antérieurs constitue un des apports majeurs de l'ouvrage. « Rejeu » des guerres de 1792 et de 1870, tout d'abord. La hantise de la « levée en masse » pouvant déboucher sur une « guerre populaire » est profondément intégrée dans l'esprit des chefs allemands, qu'ils soient dans les états-majors ou sur le terrain. Mais également « rejeu » de craintes endogènes à l'Allemagne : réapparition du « Kultur Kampf » au moment de la déclaration de guerre qui vient légitimer les destructions d'églises, crainte d'une « guerre populaire » qui relève d'une projection mentale, hors d'Allemagne, de la social-démocratie perçue comme un risque par de nombreux dirigeants militaires. Ces approches permettent d'insister sur le poids du passé mémoriel bien davantage que sur la notion de « matrice » des débuts de guerre.

La troisième partie de l'ouvrage traite de l'exploitation des atrocités allemandes par les médias et les instances gouvernementales. La quête des deux A., est, encore une fois, nuancée et riche de sens. En Grande-Bretagne, par exemple, les atrocités viennent cimenter l'opinion et justifier *a posteriori* l'entrée en guerre. La bataille des rapports sur la réalité du phénomène des atrocités commence quand la guerre de mouvement cesse et que le front occidental s'installe dans les tranchées. Les A. montrent que la notion d'« opinion publique » ne relève plus désormais de la sphère nationale mais qu'il s'agit bien d'un enjeu international. Les pages 281 et suivantes, notamment, sont capitales, car elles avancent de manière fort convaincante qu'il y a bien une élaboration, une véritable construction propagandiste, avec d'ailleurs différentes tactiques d'exploitation du thème des atrocités allemandes par les autorités. La réception de cette élaboration par différentes sensibilités politiques (p. 295 et s.) est très pertinente également. Nous sommes, là, bien loin du schéma théorique inventé récemment en France qui préfère parler de « mobilisation culturelle » et de processus d'« automobilisation » plutôt que de « propagande ». Les A. démontent bien le fait que c'est la presse à sensation qui déshumanise l'ennemi la première, tout comme elle mettait le « sang à la Une » avant la guerre.

La quatrième partie de l'ouvrage est consacrée à la mémoire des atrocités. Du procès de Leipzig à la période nazie, les atrocités allemandes ressurgissent à plusieurs reprises, selon des enjeux qui évoluent. Les politiques de mémoire sont bien cernées, y compris dans l'attitude des pouvoirs nazis faisant saisir un certain nombre d'archives en Belgique et en France lors de l'invasion de 1940.

On ne peut guère faire de reproche à cette belle étude, précautionneuse, mesurée et nuancée, même si certaines pistes bibliographiques ne sont pas exploitées jusqu'au bout. Certains termes sont parfois tout au plus quelque peu « sous-traduits ». Ainsi l'emploi du terme « incident » (carte de la page 30 ou texte p. 58) pour décrire les exécutions massives de Dinant ou de Tamines (respectivement 674 et 383 civils tués). Il s'agit, au total, d'une belle recherche et d'un beau livre qui marie fort bien des approches militaire, sociologique et anthropologique, sans oublier pour autant de replacer les antériorités culturelles dans leurs dimensions chronologiques. L'ouvrage s'appuie sur des archives nombreuses et variées. Les annexes sont riches et recensent, notamment, les lieux et dates des exactions allemandes avec, pour chaque événement, le nombre de civils tués et les unités de l'armée allemande auteurs des atrocités. Un livre que tout passionné de la Grande Guerre se doit de posséder.

François COCHET.

François Cochet, *Survivre au front, 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, s.l., 14-18 Éditions, 2005, 268 p.

Si l'ampleur de l'événement 14-18 semble justifier d'en faire un objet historiographique à part entière, il convient, à l'évidence, de ne pas le clore à l'excès. Aussi cet ouvrage de synthèse de François Cochet entend-il inscrire le conflit dans le temps long, en amont comme en aval. Dans un premier temps, l'A. interroge la société de 1914 dans son rapport à la violence, à la mort ou à l'obéissance. Il étudie ensuite l'intériorisation du devoir qui explique que les soldats soient partis si naturellement lors de la mobilisation. Le processus se construit notamment à travers les apprentissages de l'école et de l'armée auquel s'ajoutera le réflexe défensif en 1914.

En aval, l'A. ne voit pas dans la Première Guerre mondiale une rupture si générale qu'il est souvent écrit – sans négliger évidemment les bonds technologiques – et s'interroge sur la pertinence de la notion de « matrice du XX^e siècle » si souvent accolée à 1914-1918. Il entend, en effet, ne pas minimiser les continuités, tant dans le domaine économique (la guerre forme l'aboutissement de la révolution industrielle), dans celui des pratiques de guerre ou quant aux comportements.

Les interprétations d'ensemble de la Grande Guerre et de l'expérience combattante en particulier sont très débattues. François Cochet s'inscrit clairement dans les discussions en cours et affirme tout aussi clairement ses points de vue sur les différents enjeux. Il le fait en s'appuyant sur un bon nombre de sources combattantes contemporaines, quelques-unes inédites, lues avec attention (carnets, correspondances, etc.).

Dans l'ensemble, l'historien réfute les thèses de l'École de Péronne, il est vrai souvent plus assénées que démontrées : la notion de « consentement » des soldats à la guerre, qui peut se justifier au début du conflit, ne tient pas sur la durée : « L'enfouissement des hommes correspond à l'enfouissement du consentement. » Dès les premiers combats, avec la découverte de la violence de la guerre nouvelle, de la puissance de l'artillerie, l'adhésion patriotique de départ n'a plus grand effet pour expliquer les attitudes combattantes, largement faites de lassitude et de résignation. Citons parmi tant d'autres ce soldat qui écrit à sa femme à propos des permissions en 1915 : « Si on nous laissait libres, tous partiraient en un seul envoi. » Ces soldats, surtout désireux de rentrer chez eux, remarque Cochet, ne

s'inscrivaient en rien dans une logique millénariste, contrairement à ce qu'écrivent les historiens de Péronne, appuyés sur quelques sources de l'arrière, pas plus qu'ils n'auraient baigné dans une ambiance permanente de haine de l'ennemi. L'A. souligne à juste titre l'importance du « pays » comme univers de référence pour les soldats et les représentations négatives qu'elle implique souvent d'une région à l'autre ; il en vient à penser que ces clivages internes nuancent la force des oppositions « ethniques » que l'on a voulu voir entre les protagonistes.

La ténacité combattante apparaît, en effet, bien plus complexe que ne pourraient le laisser croire les explications simplistes : elle est faite de résignations, de pressions, de motivations positives – le lien avec les camarades ou les officiers –, renforcées de ce que Cochet nomme des « béquilles » : la fierté des décorations mais aussi, par moments, d'expédients tels que l'alcool. Pour autant, les stratégies d'esquives, ou de « contournement », sont nombreuses, du volontariat pour choisir une arme moins exposée que l'infanterie aux affaires de santé, en passant par la recherche de postes « filon », téléphoniste par exemple. Cochet offre donc un panorama nuancé des explications et des composants de la ténacité combattante, au-delà de l'opposition contrainte/consentement dont il faut se débarrasser, car, d'évidence, le problème ne peut être bien posé avec de tels termes et dans une opposition binaire (voir, notamment pour les apories dans l'usage de la notion de « consentement », Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 53, décembre 2003, p. 154-177).

L'A. explique également que les soldats n'ont jamais caché ou « aseptisé » la violence qu'ils ont subie et exercée, comme en témoignent parmi tant d'autres les textes de Maurice Genevoix. Au final, la notion englobante de « culture de guerre », déjà largement invalidée (voir Nicolas Mariot, art. cité *supra*, et Frédéric Rousseau (éd.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674), ne résiste pas à un nouvel examen : « Juger de l'imprégnation du monde des tranchées par la culture de guerre ne revient-il pas à affirmer que la société présentée dans les clips publicitaires dans la première décennie du XXI^e siècle correspond au monde réel ? »

Au-delà des discussions historiennes, *Survivre au Front* est une très bonne mise au point sur les expériences combattantes du côté français. L'A. décrit et analyse les « temps et les rythmes du front », notamment ces moments de respiration qui permettent de tenir, les différentes zones de combats en une typologie fort utile pour comprendre la complexité des expériences combattantes distinguant, en fonction de la proximité du feu, le front, le « front arrière » (celui de la logistique et de l'artillerie) et l'« arrière-front » (où se trouvent les états-majors divisionnaires et bien des troupes non combattantes). Il montre à juste titre la progressive « professionnalisation » des soldats, qu'atteste notamment un ensemble d'expressions dans les sources combattantes.

Parmi les développements les plus pertinents, notons ceux qui mettent en avant l'importance de la relation entre les hommes et les officiers de troupe, un accord d'homme à homme – féodal, dit l'auteur (en sous-estimant peut-être les fortes rivalités que cachaient souvent le lien féodal, rituel et juridique). Cochet voit dans ce lien un « micro-consentement » qui se fait « à un homme » et non à une idée. Voilà assurément une piste importante à poursuivre à l'aide de monographies. Il convient alors de se placer également du côté de ces officiers de réserve, proches de leurs hommes et pétris du sens des responsabilités (de ce sentiment Cochet note : « comme si les catégories modestes devaient être constamment tenues en main ») pour saisir, en s'inscrivant dans une double sociologie des classes dominantes et de l'interaction, leurs expériences particulières dont témoignent,

entre autres, Maurice Genevoix, Marc Bloch ou Abel Ferry (voir aussi, récemment, Emmanuel Saint-Fuscien, « Place et valeur de l'exemple dans l'exercice de l'autorité et les mécanismes de l'obéissance dans l'armée française en 1914-1918 », in R. Cazals, E. Picard, D. Rolland (éd.), *La Grande Guerre. Pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, p. 281-290).

Comme le dit bien l'A. dans son introduction, en matière d'expériences combattantes la charge de la preuve n'a rien d'évident et l'on sait que les mêmes soldats peuvent exprimer des sentiments contradictoires d'un moment à l'autre, donner à lire des impressions complexes et confuses. *Survivre au front* montre ainsi fort justement la diversité de cette expérience. Aussi cette histoire ne progressera-t-elle qu'à travers de véritables études sociologiques qui, s'appuyant sur le grand nombre, tiennent également compte des apports des sociologies de l'acteur. Une anthropologie culturelle trop molle semble parfois faire oublier *ce que font les gens*. Ainsi, les expériences des soldats s'inscrivent dans des lieux, et la diversité du front, de la guerre de montagne dans les Vosges à celles des dunes de Belgique en passant par les bois de l'Argonne ou le fameux Bois-le-Prêtre, doit aussi être repensée à l'aide des outils dont disposent désormais les historiens.

Pour toutes ces études à venir, le livre de François Cochet constituera une base à la fois solide et stimulante mais en rien aseptisée, puisque l'A. ne craint pas, une fois pesés les arguments, d'avancer ses conclusions propres. C'est aussi un volume à recommander en première ligne pour les étudiants de tout cycle qui voudraient s'initier à la matière et aux enjeux de cette histoire du monde des combattants de 1914-1918.

Nicolas OFFENSTADT.

Jean-Louis Cabanès, Pierre-Jean Dufief, Robert Kopp, Jean-Yves Mollier (éd.), *Les Goncourt dans leur siècle. Un siècle de « Goncourt »*, Ville-neuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, 462 p.

Depuis une quinzaine d'années, on assiste à une véritable redécouverte de l'œuvre et de l'activité des frères Goncourt. La constitution en 1993 de la Société des Amis des frères Goncourt, la multiplication d'études universitaires importantes, enfin la réédition en cours du *Journal* et de la *Correspondance générale* chez Champion constituent les marques les plus spectaculaires de ce phénomène. Le centenaire du prix Goncourt en 2003 ne pouvait que confirmer cette tendance et inviter les spécialistes – littéraires, historiens de l'art et historiens – à sacrifier au culte du « veau romancier à deux têtes », pour reprendre l'expression de Léon Bloy. Deux colloques figuraient entre autres au programme des festivités. Le premier, organisé par Robert Kopp sur le site François-Mitterrand, s'intitulait « Les Goncourt dans leur siècle » ; le second, au Sénat, était dirigé par Jean-Yves Mollier, Sylvie Ducas-Späes, Jean-Louis Cabanès et Pierre-Jean Dufief, et consacré plus spécifiquement à l'analyse et au fonctionnement du cénacle de la place Gaillon. Les Actes de ces deux rencontres ont été réunis en un seul volume, qui comprend trente-six articles, couronnés par un précieux index nominal.

Les contributions s'intéressant à la production des deux frères veulent replacer celle-ci dans son contexte de production tout en embrassant, sans exclusive, les multiples facettes de l'œuvre littéraire et historique. Quatre corpus sont plus spécialement abordés : les textes à caractère historique, le *Journal*, les romans, enfin les écrits ou réflexions sur l'art. En premier lieu, l'œuvre historique fait l'objet de

divers éclairages. Les études sur les maîtresses de Louis XV ou celle de « La femme au XVIII^e siècle » sont présentées comme la réhabilitation d'une période longtemps déconsidérée dans l'historiographie (Marc Fumaroli). D'autres contributions mettent pour leur part l'accent sur le rôle de ces travaux dans le renouvellement de la discipline. Les Goncourt accordent une attention particulière à certaines sources qui participent du registre de l'intime, comme les correspondances, mémoires et autres confessions (Béatrice Didier). En outre, l'intérêt porté aux pratiques religieuses, à l'histoire de l'hygiène, de l'alimentation, des mœurs de table, de l'histoire de l'éducation contribue à situer leurs approches comme une sorte de préfiguration de l'histoire des mentalités (Jean-Paul Clément). Le *Journal*, ce monument qui a contribué à la postérité des deux frères, constitue le fil rouge de plusieurs articles. Au-delà du témoignage sur la vie artistique et mondaine de la seconde moitié du XIX^e siècle, il est analysé ici en tant qu'observatoire de certaines transformations fondamentales, que l'on se réfère au statut de l'écrivain ou au champ littéraire contemporain. On peut y lire, entre autres, le renversement du rapport de force, au détriment des auteurs, entre écrivain et éditeur (Jean-Yves Mollier). En permettant au lecteur la fréquentation des grands écrivains du moment, il offre d'autre part une forme compensatoire d'une certaine sociabilité lettrée incarnée au XVIII^e siècle par les salons (Luc Fraisse). Dans le prolongement des rééditions récentes des textes de fiction des Goncourt, quelques contributions tentent de relire l'œuvre romanesque, longtemps négligée, comme témoignage de première main pour une histoire des représentations du siècle passé. L'antisémitisme de *Manette Salomon* (Michel Winock), la figure de la femme hystérique de *Germinie Lacerteux* à *Madame Gervaisais* (Nicole Edelman) témoignent de cette approche. Enfin, une série d'articles porte plus spécialement sur l'activité de collectionneurs et d'amateurs d'art du tandem : un texte comme *La Maison d'un artiste* est relu à l'aune du mouvement de renaissance des arts décoratifs (Dominique Pety) alors que le rôle des Goncourt dans les transformations du goût contemporain est relativisé dans un article portant sur leur relation au japonisme (Laurent Houssais). On soulignera, au-delà de la diversité des approches, un souci commun des contributeurs de présenter la grande cohérence de l'œuvre, voire l'interdépendance existant entre ces différents domaines d'activité. Aux yeux des deux frères, l'écrivain contemporain – et c'est en cela qu'il se distingue du journaliste ou de l'« écrivain » – se doit de proposer des formes nouvelles, tant au niveau générique qu'au niveau stylistique : une préoccupation que l'on retrouve au cœur de leur pratique tant de l'histoire, du roman que de la critique. L'œuvre « goncourtienne » marque en ce sens à la fois un processus d'autonomisation de la littérature tout en soignant une logique de distinction face à l'émergence de la société capitaliste industrielle.

La partie consacrée plus spécifiquement à l'Académie Goncourt s'inscrit dans une série de travaux récents sur les instances et processus de consécration littéraire. Plusieurs contributions tiennent à prendre leur distance avec des interprétations reliant unilatéralement l'attribution des prix au lobbying des grandes écuries éditoriales (l'hydre GalliGraSeuil) ou aux stratégies manipulatoires des caciques du monde médiatique et/ou critique parisien. Abordé dans la longue durée, le palmarès correspond à une certaine logique, fidèle à la position des maisons d'édition récompensées au sein du champ littéraire (Jean-Yves Mollier). Diverses contributions tendent par ailleurs à montrer le caractère parfois atypique des ouvrages couronnés par les Dix (Michel Leymarie, Philippe Baudorre, Sylvie Ducas). Celui-ci est sans doute patent moins au niveau de l'innovation littéraire et esthétique proprement dite qu'en tant que révélateur des transformations en cours de l'horizon

d'attente de la critique et du public. On ne saurait pourtant en conclure que l'autonomie de l'Académie ait pu être maintenue selon les vœux d'Edmond de Goncourt. Mais ces liens de dépendance ont évolué avec le temps. Si la presse joue un rôle considérable durant la première moitié du ^{xx} siècle, d'autres liens d'allégeance se sont créés par la suite de par le capital symbolique accru des jurés, d'une part, de la recrudescence des enjeux commerciaux et éditoriaux, d'autre part (Gisèle Sapiro). Il est également intéressant d'observer le jeu de réciprocité existant entre la consécration d'un auteur et la valorisation de l'Académie elle-même. L'attribution du Goncourt 1933 à *La Condition humaine* – suite à l'affaire Céline de 1932 – (Jean-Claude Larrat) ou encore celui de 1987 pour distinguer Tahar Ben Jelloun (Jacques Noiray) illustrent de manière emblématique ce phénomène.

En conclusion, on ne peut que recommander la lecture d'un ouvrage important tant pour l'histoire littéraire que pour l'histoire culturelle. Il témoigne du rapprochement et du dialogue très fructueux entre ces deux approches depuis quelques années qui se marque ici par l'analyse globale de l'ensemble des composantes d'une œuvre et par l'étude sociologique des modalités de consécration dans le champ littéraire.

François VALLOTTON.

Histoires de lecture, XIX^e-XX^e siècles, présentées par Jean-Yves Mollier, Bernay, Société d'histoire de la lecture (Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 17), 2005, 151 p.

En 2001, Jean-Yves Mollier avait publié avec *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine* des « Essais d'histoire culturelle » (PUF, coll. « Le Nœud gordien ») et, en 2002, il avait coordonné une nouvelle édition de *Où va le livre* (La Dispute) qui réunissait quelques-uns des spécialistes de la question. Il introduit dans le dernier numéro des *Matériaux pour une histoire de la lecture* une série de contributions consacrées à la lecture en France aux ^{xix} et ^{xx} siècles. Issu d'un séminaire d'enseignement et de recherche tenu pendant l'année 2003-2004 à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'ensemble réunit des chercheurs venus de spécialités différentes. Une première section de ce numéro de *Matériaux* s'attache aux œuvres et aux institutions (bibliothèques catholiques, service public de la lecture, politique de la lecture au ^{xix} siècle) ; une deuxième, aux instruments de cette histoire (catéchismes en images, abécédaires, méthodes de lecture) ; une dernière, aux pratiques de terrain et aux lecteurs eux-mêmes (les pratiques populaires, les lectures ouvrières).

Noë Richter, fondateur de la Société d'histoire de la lecture en 1997, après avoir évoqué son itinéraire, de la bibliothèque municipale de Mulhouse à l'École nationale supérieure des bibliothèques puis à l'Université du Maine, rapporte sa démarche de chercheur et les conclusions auxquelles il parvient : selon lui, « l'arrimage de la chronologie de la lecture à celle de l'histoire politique ou sectorielle est fondamentalement erroné. Les dates-repères ne coïncident pas, les années 1789 et 1881 ont marqué l'histoire des bibliothèques et de l'école, mais elles n'ont aucune signification dans l'histoire de la lecture ». Cette déconnexion de l'histoire politique, en particulier de la Révolution française, se voit contestée par Jean-Yves Mollier.

Loïc Artiaga, croisant histoire culturelle et histoire religieuse, éclaire le travail des œuvres de lecture et des bibliothèques catholiques et l'entrée de l'Église – ou d'une partie de l'institution – dans la culture médiatique. Ce mouvement des

« bons livres », concession au monde moderne, veut faire de l'apostolat et s'opposer aux Lumières ainsi qu'aux protestants ; cet encadrement des lectures du peuple, cette sélection des produits culturels, trouve son origine à la fin du XVIII^e siècle et n'est pas une spécificité française. On note que la part des fictions va en augmentant dans ces bibliothèques ; surgit alors la crainte, vers 1850, que la lecture des romans ne conduise à d'autres œuvres produites en dehors du circuit éditorial de l'Église. C'est à l'univers laïc des petites bibliothèques publiques de la Troisième République que s'intéresse Laure Léveillé, qui retrouve là un même désir d'encadrement et de surveillance des loisirs populaires. Le dépouillement des débats du *Journal officiel* entre 1878 et 1898 confirme le peu d'intérêt que portent les élus à la lecture. Le corpus des bibliothèques subventionnées de Paris et de la Seine donne à voir le passage difficile de la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique et la prise de distance avec le modèle philanthropique de la bibliothèque octroyée. Les républicains demeurent longtemps attachés à la conception du « bon » livre pour le peuple, et il faut attendre le Front populaire pour que se mette véritablement en place un réseau de bibliothèques subventionnées.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle que s'élabore la politique culturelle proprement dite et que la culture est instituée en catégorie d'intervention publique avec la création du ministère des Affaires culturelles en 1959. « La genèse d'une politique explicite en faveur du livre est liée à une entreprise de politisation et de bureaucratisation de la vie culturelle », souligne dans sa contribution Bernadette Seibel ; celle-ci établit les étapes des politiques de lecture publique, en relativisant par exemple la place du rapport Pingaud-Barreau de 1981, « condensé des intérêts des groupes professionnels intéressés », ou en marquant l'inversion du rôle du Centre national du livre, l'importance de la décentralisation et du poids désormais accordé à l'économie du livre, qui dépossède en quelque sorte les bibliothécaires de leur autorité sur la politique du livre.

La deuxième section de l'ouvrage s'intéresse aux instruments destinés à faire lire : catéchismes, abécédaires et manuels d'apprentissage. Les catéchismes en images, étudiés par Isabelle Saint-Martin, répondent à l'évolution des techniques et à la place nouvelle de la catéchèse, et ils associent textes et tableaux. Les images, qui prennent le pas sur le texte, donnent à voir et à entendre, évoquent les récits des sujets bibliques et, conformément aux recommandations de Mgr Dupanloup, initient le fidèle à un mode d'expression tant verbal que visuel du langage catholique. Les abécédaires illustrés forment le pendant laïc et le concurrent de ces catéchismes en images. Ségolène Le Men montre que ceux-ci, certes d'abord destinés à l'apprentissage de la lecture, véhiculent des messages divers ; ils sont l'un des symptômes du « triomphe du livre » (Martin Lyons) et constituent un des premiers circuits de diffusion de la culture de masse. À partir d'un corpus de deux cents méthodes de lecture, Anne-Marie Chartier centre sa réflexion sur les objets qui ont accompagné la genèse du manuel scolaire de la loi Guizot aux lois Ferry, à commencer par le fameux *Alphabet et premier livre de lecture à l'usage des écoles primaires* de Hachette en 1831. Elle note l'apparition d'un nouveau type de manuel sous le Second Empire, dont les normes didactiques gagnent les maisons d'édition, alors que finit la méthode épellative. C'est désormais l'alphabétisation massive des jeunes Français qui est recherchée.

La dernière section du volume a trait à la problématique des lecteurs « populaires ». Dans un long et bel article, Jean Hébrard passe en revue les études nombreuses des historiens, de L. Febvre et R. Mandrou à G. Bollême, C. Ginzburg, R. Darnton, M. de Certeau ou R. Chartier. C'est la fabrique des « nouveaux lecteurs » qui retient particulièrement l'attention de ce coauteur, avec Anne-Marie

Chartier, du *Discours sur la lecture, 1880-2000* et du chapitre consacré aux nouveaux lecteurs dans le tome 3 de l'*Histoire de l'édition française*. Au terme de sa contribution, il s'interroge sur la possibilité de faire l'histoire des pratiques populaires de lecture à l'époque moderne et, montrant la diversité des parcours, il met en cause l'assimilation précédemment avancée entre, d'une part, milieux populaires et oralité, et, d'autre part, élites lettrées et écriture. « Les lecteurs populaires ne sont pas moins lecteurs que les autres, conclut-il. Ils peuvent être de "nouveaux lecteurs" lorsqu'ils accèdent aux textes dont ils n'ont pas hérité les significations. » Ainsi, les actes de lecture ne paraissent pas être « le meilleur paradigme pour explorer les écarts sociaux ». Enfin, la contribution de Nathalie Ponsard permet de prendre la mesure de la diversité culturelle en milieu ouvrier par sa comparaison des lectures de deux communautés de la région rouennaise : la première est celle d'ouvriers à Saint-Étienne-du-Rouvray ; la seconde, d'ouvriers cédédistes passés par la CFTC, la JOC et l'Action catholique ouvrière. Pour le premier groupe, marqué par la culture de la CGT, *La Vie ouvrière* se montre certes prescripteur de lectures mais fait également entrer dans le monde des livres et l'univers romanesque. Ainsi les ouvriers acquièrent-ils une culture hybride. La seconde communauté paraît moins marquée par les prescriptions que par une forte empreinte spirituelle. Si, dans les deux communautés, l'adhésion à la presse syndicale est manifeste, celle-ci est aussi un intermédiaire culturel décisif.

Dès sa présentation liminaire, discutant ou complétant certaines interventions, Jean-Yves Mollier rappelle que cet ensemble consacré à l'histoire de la lecture, en dépit de la qualité des interventions, n'épuise pas un sujet qui voit se multiplier les travaux et constitue une branche déjà bien fournie de l'histoire culturelle.

Michel LEYMARIE.

La politique culturelle en débat. Anthologie, 1955-2005, textes réunis par Geneviève Gentil et Philippe Poirrier, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture - La Documentation française, 2006, 212 p.

Dans *Les politiques culturelles en France* (La Documentation française, 2002), Philippe Poirrier établissait un bilan de la politique culturelle de l'État. Il montrait que l'originalité du modèle français résidait dans l'idée, largement partagée, selon laquelle « la politique publique de la culture participe de la construction de la République et de la démocratie ». L'ouvrage, qui montrait notamment dans son introduction l'ancienneté et les continuités de cette tradition ainsi que les ruptures qu'elle avait connues, rassemblait les principaux textes sur les relations entre politique et culture depuis la Révolution française, que ceux-ci soient législatifs et réglementaires ou qu'ils consistent en des rapports administratifs ou bien encore en des discours.

L'auteur du désormais classique *L'État et la culture en France au XX^e siècle* (Le Livre de poche, 2000) s'associe ici à Geneviève Gentil, secrétaire générale du Comité d'histoire du ministère de la Culture, pour présenter 45 textes qui, à la différence de l'ouvrage précité, couvrent les débats essentiels depuis une cinquantaine d'années sans pour autant entrer dans le détail des politiques sectorielles. Cette anthologie permet de saisir le sens de la ou des politiques culturelles, depuis précisément l'essai de Jeanne Laurent en 1955, *La République et les beaux-arts*. Outre les

références attendues sur l'ère Malraux et le souci du ministre des Affaires culturelles de rendre présents la culture vivante et les « œuvres capitales de l'humanité », on trouvera dans ce volume des éléments moins accessibles, tel le texte critique de Jacques Charpentreau, militant de l'éducation populaire, ou bien des écrits de Joffre Dumazedier et Pierre Bourdieu. Pour chaque phase, de courtes notices éclairent le lecteur et établissent le lien entre politique et culture. Un des intérêts du volume tient à ce que sont reproduits des discours de ministres ou des présidents de la République comme des interventions ou bien des extraits de livres des spécialistes (O. Donnat, J. Rigaud, P. Urfalino, J.-P. Saez, J.-M. Djian...).

La venue de la gauche au pouvoir apporte en 1981 plusieurs ruptures tant qualitatives que quantitatives, et les A. ne négligent pas les critiques des deux décennies suivantes (A. Finkelkraut, M. Fumaroli, M. Schneider...). Moins que la référence à la démocratisation des pratiques culturelles, c'est la défense de « l'exception culturelle » qui prime alors, ainsi que l'objectif de « diversité culturelle ». L'introduction de Philippe Poirrier s'achève, textes à l'appui, sur une interrogation : le modèle français de politique culturelle n'est-il pas à la croisée des chemins ?

Michel LEYMARIE.

Guillaume Cuchet, *Le crépuscule du Purgatoire*, préface de Philippe Boutry, Paris, Armand Colin, 2005, 254 p.

Cet ouvrage très original attire l'attention sur les « fins dernières » qui ont préoccupé nos ascendants chrétiens de la fin du Moyen Âge jusqu'au milieu du XX^e siècle. Après la mort, l'âme avait trois destinations possibles : l'Enfer redouté, le Paradis souhaité et le Purgatoire qui accueillait pour un temps les « âmes en peine », c'est-à-dire la grande majorité des défunts. La croyance en la communion des saints incitait à une prière ardente pour les morts afin d'abrégier le temps de leur peine.

Guillaume Cuchet démontre que la croyance au Purgatoire – « infirmerie du Bon Dieu », selon le mot du curé d'Ars – se trouve à son apogée entre 1850 et 1930, période pendant laquelle diverses interventions romaines encouragent particulièrement les prières pour les âmes en peine. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, des œuvres spécifiques naissent qui ont laissé divers bulletins dépouillés par l'A. : la plus importante est l'œuvre expiatoire de Notre-Dame de Montligeon (Orne) fondée en 1884 par l'abbé Buquet (1846-1918) qui a édifié une grandiose basilique néo-gothique, devenue aujourd'hui avec ses annexes un centre important de retraites et de sessions. Religieux mystiques, tels l'oratorien Faber, Mgr Gay, Thérèse de Lisieux et intellectuels comme Mgr d'Hulst, Paul Claudel, Jacques Maritain se sont intéressés au culte des morts et au Purgatoire, et l'Église a voulu répondre au défi spirituel lancé par Allan Kardec. Le déclin de la prédication de l'Enfer, le Dieu d'Amour remplaçant le Dieu terrible des rigoristes, a entraîné l'essor de la prédication du Purgatoire. Les divers aspects de la dévotion sont étudiés avec l'aide de statistiques et de cartes très expressives, et le rayonnement international de certaines œuvres est évoqué. Un chapitre est consacré aux apparitions d'âmes du Purgatoire.

La Grande Guerre, avec le surgissement de « la mort de masse », fait éclater les contradictions du système des fins dernières, comme le note le jésuite combattant Pierre Teilhard de Chardin. Son « logicisme » conduit à « des obligations sans

limites » comme celle pour le prêtre d'aller chercher un mourant dans des conditions de risque extrême pour lui donner l'absolution. Surtout, l'idée s'impose qu'avant de mourir les soldats ont fait leur purgatoire dans la boue des tranchées et l'abbé Theillier de Poncheville compare le champ de bataille de Verdun à un formidable « purgatoire terrestre » qui détruit les péchés. Les demandes de messes pour les âmes du Purgatoire diminuent sensiblement après la Grande Guerre.

Un livre très neuf, clair et bien construit dont les illustrations restituent l'ambiance de l'époque observée et qui a sa place dans de nombreuses bibliothèques.

Yves-Marie HILAIRE.

Étienne Fouilloux, Bernard Hours (dir.), *Les Jésuites à Lyon, XVI-XIX^e siècle*, Lyon, ENS Éd., 2005, 274 p.

Cet ouvrage rassemble des textes de 16 historiens sur une congrégation religieuse qui a contribué à façonner la mentalité lyonnaise et dont l'influence déborde largement le cadre lyonnais. La présence des Jésuites à Lyon pendant cinq siècles est étudiée ici sous ses aspects les plus divers : histoire locale, architecture, établissements d'enseignement et évolution de leur éducation, bibliothèque, édition, action sociale, mission au Levant. S'exerçant au moyen de trois instruments – collèges, « congrégations », retraites –, l'influence des Jésuites sur la société lyonnaise est particulièrement importante entre 1705 et 1762 et entre 1850 et 1960.

Pour la période contemporaine, quatre études apportent des synthèses neuves : Bruno Dumons montre comment, grâce à ses Jésuites, Lyon a été de 1880 à 1940 l'un des pôles du catholicisme intransigeant. Bernard Comte évoque ensuite la jeune génération des jésuites de Fourvière qui, lors de la Seconde Guerre mondiale, a opéré une étape décisive de la réconciliation de la Compagnie avec la France républicaine et moderne en s'engageant dans la Résistance. Cette génération a également participé activement au renouveau théologique et spirituel du catholicisme contemporain, notamment lors du concile Vatican II, sujet que Dominique Avon analyse à propos de la prétendue « école » de Fourvière qui a fini par imposer aux théologiens la référence aux Pères de l'Église en deçà de la scolastique thomiste et qui a renouvelé la christologie. Enfin, Étienne Fouilloux conclut par un épilogue dans lequel il oppose la légende noire, l'antijésuitisme du XIX^e siècle, à une sorte de légende rose, le philojésuitisme du XX^e siècle, et il propose des explications à ce contraste.

Yves-Marie HILAIRE.

Louis-Pierre Sardella, *Mgr Eudoxe Irénée Mignot (1842-1918). Un évêque français au temps du modernisme*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2004, 743 p.

Si Mgr Mignot utilise toujours des guillemets quand il se qualifie d'intellectuel, il est incontestable que l'auteur de cet ouvrage, fruit d'une thèse dirigée par Étienne Fouilloux, portant sur la position d'un prélat au sein du conflit entre la hiérarchie

ecclésiastique et les « modernes », peut reprendre à son compte ce qualificatif. L'ouvrage est en effet un produit réussi de ce que peut apporter le regard d'un intellectuel sur l'histoire du catholicisme français. Certes, il est toujours possible de regretter que, dans la logique même du tempérament de son « héros », l'A. n'introduise pas de manière plus systématique les éléments clés de l'itinéraire du prélat. Dès l'introduction, le choix est posé clairement. Il s'agit d'analyser et de commenter la pensée de Mgr Mignot. Celle-ci est toutefois bien éclairée, dans la première partie, par la présentation de l'environnement familial et éducatif du futur évêque. De même, la seconde partie de l'ouvrage se concentre sur la période 1893-1914. S'y retrouvent alors le combat perdu de la double condamnation pontificale vis-à-vis de l'abbé Loisy mais aussi du Sillon que l'A. traite davantage au sein de la troisième partie. Ce qui fait l'intérêt décisif de cette recherche se situe dans la troisième partie où l'auteur réfléchit tout simplement au catholicisme de cet autodidacte devenu archevêque d'Albi en 1899. S'en dégage alors un portrait saisissant d'un homme en voie de marginalisation dans la hiérarchie alors qu'il représente une *via media* de plus en plus pratiquée au sein de l'opinion catholique. Comment, en effet, comprendre que dans un pays où plus des trois quarts de la population se réclament de la confession catholique, les positions officielles du pape Pie X, certes amendées préalablement par celles de Léon XIII, et des congrégations romaines n'aient pas abouti à un schisme comparable à celui de la Réforme ? La réponse offerte par l'A. est très éclairante sur les catholiques d'alors et sur la personnalité de Mgr Mignot. Les premiers se sont affranchis, depuis la Révolution et peut-être même avant, de l'obligation de soumission au jour le jour aux injonctions du Magistère ; le second a été qualifié d'« Érasme moderne » par Jean-Marie Mayeur. En effet, à la différence de Mgr Lacroix, autre grande figure de la contestation de l'intransigeantisme dominant dont il est possible de s'interroger sur la réalité de la foi, Mgr Mignot, à l'école de Newman dont il est imprégné, ne doute pas de l'existence de Dieu, de la pertinence de l'Église, mais refuse de s'installer dans une posture de sujet obéissant *perinde ac cadaver*. Il se montre surtout sévère pour les relais de l'intransigeantisme, affirmant ainsi que « la Croix-Féron n'est pas celle de N.S. mais que c'est celle du mauvais larron » lors de la crise du Sillon. Il déplore les attaques contre l'abbé Lemire « que l'on traque comme une bête fauve ». Pourtant il se montre réservé sur la démocratie, assez conservateur à la mode anglaise dans ses choix politiques, mais il pressent le péril que représente l'Action française pour l'Église. Son fonds de gallicanisme le pousse à s'en prendre aux « prétentions de la Curie » et il n'est pas loin de partager le jugement de Loisy : « Le modernisme aurait voulu seulement que le catholicisme s'assouplît en humanité. » L'A., fort des relevés établis au fil des nombreux débats de Mgr Mignot avec ses confrères dans l'épiscopat, le baron von Hügel, et ses partisans ou adversaires clercs et laïcs, dresse le portrait d'un catholique de la *via media* qui refuse l'intransigeantisme au-delà de la simple apparence comme le pense Émile Poulat mais aussi le relativisme qui monte en puissance. Soucieux d'une Église à nouveau proche de l'humanité du siècle présent avec ses modes certes mais aussi ses exigences nouvelles, se méfiant du fidéisme, s'appuyant autant sur la tradition que sur la Bible, Mgr Mignot apparaît comme le partisan d'une vision sans cesse réactualisée du message évangélique nécessitant le développement du dogme au fil de l'histoire sans tomber dans la tentation historiciste. Bien qu'il ait évoqué la possibilité d'une démission sans y songer vraiment, Mgr Mignot souhaite contribuer à la mise en œuvre d'une harmonie profonde, durable, entre les exigences de la foi et celles de la raison.

Bruno BÉTHOUART.